

Agence de l'eau  
Rhône Méditerranée Corse

# RAPPORT d'activité 2020



**SAUVONS !  
L'EAU !**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président :** Pascal Mailhos

**Vice-présidents :** Pascal Bonnetain, Claude Roustan

Membres élus lors du comité de bassin Rhône-Méditerranée du 29 janvier 2021 et du comité de bassin de Corse du 3 février 2021.

### Collectivités territoriales :

Eliane Barreille, Bruno Forel, Geneviève Blanc, Pascal Bonnetain, Christophe Lime, Annick Cressens, Anne Groperrin, Perrine Prigent, Gilles D'Ettore, Antoine Orsini, Hervé Paul, Didier Réault.

### État et ses établissements publics :

la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes,

la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur,

le commissaire à l'aménagement des Alpes,

le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes,

le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes,

le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes,

la directrice du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,

le directeur interrégional de la Mer Méditerranée,

le directeur général des voies navigables de France,

le directeur de l'office français de la biodiversité,

le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,

la préfète de Corse.

### Usagers, organisations professionnelles et personnes qualifiées :

Claude Roustan, Frédérique Lorenzi, Jean-Louis Faure, Michel Delmas, Françoise Colard, François Lavrut, Patrick Jeambar, Nicolas Perrin, Véronique Guiseppin, Marie-Hélène Enrici, Hervé Guillot, Henri Politi.

### Représentants du personnel de l'agence :

Anahí Barrera (titulaire), Vincent Porteret (suppléant).

Édité en mars 2021  
par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse  
Photo en couverture : Parc naturel régional du Queyras © C. Martelet - Hemis

ÉDITO ..... p.3

■ 2020, EN CHIFFRES ..... p.4

TEMPS FORTS ..... p.6

■ LES AIDES ..... p.8

Adaptation au changement climatique ..... p.10

Qualité et richesse des milieux aquatiques ..... p.12

Protection des eaux littorales ..... p.14

Réduction des pollutions domestiques ..... p.16

Soutien aux territoires les plus fragiles ..... p.18

Réduction des pollutions industrielles ..... p.20

Réduction des pollutions agricoles ..... p.22

Gestion quantitative ..... p.24

Fleuve Rhône ..... p.26

Bassin de Corse ..... p.28

■ LES REDEVANCES ..... p.30

Un impératif de justice fiscale ..... p.31

■ LA PLANIFICATION - LA GOUVERNANCE LOCALE ..... p.34

SAGE en Rhône-Méditerranée et Corse : un bilan positif ..... p.35

■ LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ..... p.38

Favoriser les coopérations fondées sur les partenariats locaux ..... p.39

■ LA CONNAISSANCE ..... p.41

Maintien d'un budget significatif pour la connaissance ..... p.42

■ LA SENSIBILISATION ..... p.45

Rendre visibles les actions et les résultats ..... p.46

■ LES MOYENS ..... p.48

Mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour enjamber la pandémie ..... p.49

Réalisation du budget ..... p.50

Organigramme des Directions et Services ..... p.51

# ÉDITO



Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée, président du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'année 2021 s'ouvre sous le signe d'un engagement renforcé de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Cet engagement s'inscrit d'abord dans la continuité de l'année écoulée. Alors que la première vague de la crise sanitaire venait de frapper notre pays, l'agence de l'eau a agi avec réactivité pour accompagner les territoires et ses partenaires. Avec l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat », l'agence a offert aux collectivités et au monde économique l'opportunité de s'inscrire dans une stratégie de long terme pour préserver notre patrimoine environnemental. La répétition d'événements climatiques catastrophiques, à l'image des épisodes de sécheresse estivale et la dramatique tempête qui a frappé notamment les Alpes-Maritimes à l'automne, rappelle le sens de l'action de l'agence de l'eau face aux effets du changement climatique.

Cet engagement renforcé de l'agence de l'eau est aussi une ambition pour l'avenir. Le volet « écologie » du plan de relance, dont une partie des crédits sont confiés aux agences de l'eau, témoigne de la mobilisation de l'État pour la gestion de la ressource, la préservation de la biodiversité, le maintien des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique. Quant aux projets de SDAGE 2022-2027, élaborés par les services de l'État et l'agence de l'eau en concertation avec toutes les parties prenantes du territoire, et adoptés à une large majorité par le comité de bassin Rhône-Méditerranée et à l'unanimité par le comité de bassin de Corse, ils fixent un cap aux politiques publiques pour les années à venir. À nous de le suivre, collectivement !



Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Face au contexte difficile de la crise sanitaire, je tiens à saluer la pleine mobilisation de l'ensemble des agents de l'agence. Les équipes ont montré d'importantes capacités d'adaptation et les résultats ont été remarquables.

L'agence a été capable de respecter avec une exactitude quasi parfaite le plafond de redevances fixé par la loi de finances, ce qui lui a permis de conserver la quasi-totalité de ses moyens de financement. Dès le mois de mai, elle a mis en place les premières mesures d'urgences pour soutenir les maîtres d'ouvrage durement frappés par la crise sanitaire et a lancé dans la foulée, en juin, l'appel à projets « Plan de Rebond Eau Biodiversité Climat ». Avec la moitié de l'enveloppe consommée dès 2020, le succès a été considérable ! C'est le fruit du fort investissement de tous, maître d'ouvrage et équipes de l'agence. Tout comme notre contribution au Plan France Relance voulu par le gouvernement, pour lequel l'agence a rapidement identifié la liste des opérations pouvant bénéficier de ces crédits exceptionnels attribués par l'État.

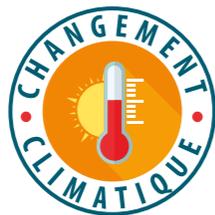
Cette détermination signe la volonté collective d'une agence qui a eu à cœur de conserver le lien avec ses partenaires et de les accompagner en positionnant l'eau et la biodiversité au centre des priorités de la relance. Le confinement et les restrictions sanitaires n'ont d'ailleurs pas fait faiblir la cadence de signatures des contrats entre l'agence et ses partenaires. Que ce soit sous forme dématérialisée ou en présence, pas moins de 42 contrats ont été signés avec les territoires en 2020, à peine moins qu'en 2019.

Ancrée dans le présent et ses réalités, l'agence prépare aussi l'avenir en connaissance des enjeux pour l'eau et la biodiversité, dans le contexte des bouleversements climatiques. C'est l'objet même des 2 prochains Sdage 2022-2027 pour les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, dont les projets ont été adoptés par les comités de bassin. C'est aussi, en interne, l'objectif de la démarche baptisée « Agence 2030 ». La projection à 10 ans de ce qui fait la force et la valeur ajoutée de l'agence est ainsi esquissée par les équipes elles-mêmes, fondée sur leurs pratiques du terrain, leurs compétences mais aussi leur créativité. Tout cela en gardant toujours le même cap : sauver l'eau !

# 2020, EN CHIFFRES

## 57%

C'EST LA PART DES AIDES DE L'AGENCE DÉDIÉES À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN 2020.



## 12,9 Mm<sup>3</sup>

de nouvelles économies d'eau en 2020,

un résultat en baisse, et 2,6 Mm<sup>3</sup> de volumes substitués.



## 1/3



c'est la part de l'enveloppe des aides « assainissement » que l'agence a accordé en 2020 spécifiquement pour améliorer la gestion des eaux par temps de pluie.

## 4



c'est le nombre de SAGE approuvés en 2020, ce qui porte à 35 le nombre de SAGE sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

## 58



### plans de gestion de la ressource en eau

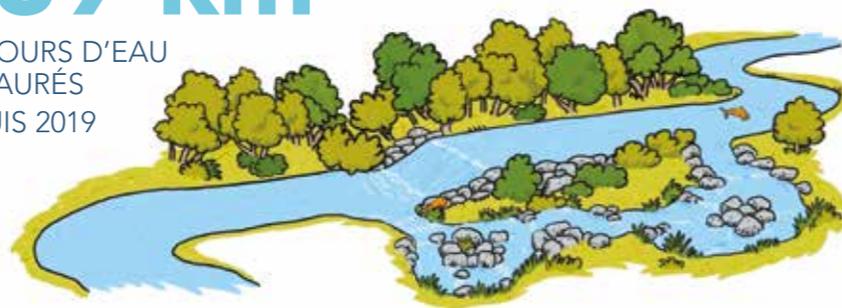
adoptés au total, fin 2020, résultat de plusieurs années de concertation pour mieux partager l'eau sur les territoires en déficit.

## 21

C'EST LE NOMBRE DE PROJETS TERRITORIAUX retenus dans le cadre de l'expérimentation « Paiements pour services environnementaux » visant la rémunération d'agriculteurs pour des pratiques favorables à l'eau et à la biodiversité, au-delà de la réglementation.

## 139 km

DE COURS D'EAU RESTAURÉS DEPUIS 2019



soit **près de la moitié** des 300 km visés par le 11<sup>e</sup> programme 2019-2024.

## 94%



DES REDEVABLES ONT CHOISI LA TÉLÉ-DÉCLARATION EN 2020.

## 42

c'est le nombre de contrats financiers validés par l'agence en 2020 avec ses partenaires territoriaux.



## -48%

C'EST LA BAISSÉ DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> ISSUES DES ACTIVITÉS de l'agence de l'eau, essentiellement due à la diminution du nombre de kilomètres parcourus du fait de la crise sanitaire.



## Printemps L'agence en ordre de bataille face à la crise



Mobilisée dès le début de la crise sanitaire pour poursuivre ses missions, en recourant massivement au télétravail, l'agence a rapidement pris des mesures pour soutenir ses partenaires, redevables et maîtres d'ouvrages. Elle a d'une part commencé par reporter au 23 juin, l'échéance de déclaration des redevances, initialement fixée au 31 mars, et a d'autre part échafaudé un dispositif ambitieux d'aides afin de soutenir les collectivités et le monde économique engagés pour le bon état des eaux.

Dès le mois de mai, elle a ainsi mis en place des mesures d'urgence lui donnant la possibilité de verser une aide exceptionnelle au bénéfice des services d'assainissement (souvent très ruraux) impactés par l'impossibilité, du fait de l'épidémie, d'épandre des boues non hygiénisées sur des terrains agricoles (voir page 17). Le 25 juin, son conseil d'administration a voté en faveur du lancement de l'appel à projets « Plan de Rebound Eau Biodiversité Climat ». C'est une adaptation et un élargissement temporaire des règles d'intervention prévues par le 11<sup>e</sup> programme « Sauvons l'eau 2019-2024 », afin de bien positionner l'action en faveur de l'état des eaux et de la biodiversité comme une priorité majeure des collectivités, plus que jamais nécessaire dans le contexte de changement climatique. Cet appel à projets a trouvé un large écho sur les territoires. Enfin, l'agence est partie prenante du Plan de relance du gouvernement au titre duquel elle perçoit une dotation financière de 65 millions d'euros, qui vient s'ajouter aux recettes issues des redevances. Sur ce total, 63 millions sont destinés à l'eau potable et à l'assainissement, et le reste aux milieux et à la biodiversité.

## 25 septembre - 7 octobre Les 2 projets de SDAGE : approuvés !



Une étape majeure a été franchie, respectivement les 25 septembre et 7 octobre 2020, avec l'adoption par les comités de bassin Rhône-Méditerranée (à une très large majorité) et de Corse (à l'unanimité) des deux projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour la période 2022-2027. Ces votes viennent couronner le long travail de concertation conduit pendant deux ans afin d'élaborer ces outils qui définiront pour 6 ans la politique nécessaire à un bon état de toutes les eaux : rivières, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales, dans le contexte du changement climatique.

Le grand public est appelé à donner son avis sur ces projets de SDAGE et sur les projets de programmes de mesures associés depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021 et pour 6 mois. L'approbation finale des SDAGE et de leur programme de mesures devra intervenir d'ici mars 2022.

2 et 3 octobre

## Dramatiques inondations dans les Alpes-Maritimes

560 millions de tonnes d'eau se sont abattues sur le département des Alpes-Maritimes début octobre. Les bassins versants de la Tinée, de la Roya et de la Vésubie ont été ravagés. Le bilan humain mi-novembre fait état de 9 morts. Toutes les infrastructures de ces territoires ont souffert et notamment celles concernant l'eau potable et l'assainissement. Aux côtés des services de l'État, l'agence

a déclenché le dispositif solidarité de son programme d'intervention. Compte tenu de la gravité exceptionnelle des intempéries, son conseil d'administration, tenu le 15 octobre, a porté le taux d'intervention pour ces aides « post-sinistre » à 50 %, au lieu de 30 %, et donné délégation au directeur général pour attribuer ces aides jusqu'à un montant total cumulé de 10 M€.

En présentiel ou en distanciel ...

## 42 signatures de contrats avec les territoires



- 1 - Un premier contrat pour l'eau sur le territoire des Balcons du Dauphiné, le 17 décembre.
- 2 - Signature du nouveau contrat du bassin versant de l'Arc 2020-2022, le 6 juillet.
- 3 - L'eau de Valence Romans agglo de nouveau sous contrat, le 17 février.
- 4 - Dans le Var, la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée signe un contrat de territoire pour une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement, le 20 octobre.
- 5 - Signature du contrat Durance, le 9 décembre.
- 6 - Vallée de la Bourbre (38) : signature dématérialisée de l'avenant au Contrat (2020-2022).
- 7 - Signature dématérialisée du contrat de bassin Brévenne-Turdine (2020-2023).

# LES AIDES

Effacement d'un seuil sur l'Argens (83)



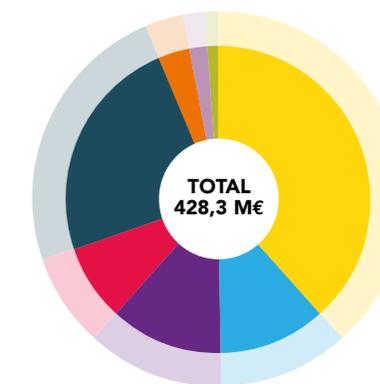
Après une année 2019 de démarrage du 11<sup>e</sup> programme, l'année 2020 devait être une année de consolidation. La crise sanitaire et économique ainsi que le report du second tour des élections municipales ont eu un effet coup de frein sur le 1<sup>er</sup> semestre, certains maîtres d'ouvrage ayant parfois dû reporter leurs projets pour l'eau notamment dans le secteur industriel ou encore pour des travaux de grande ampleur sur les rivières.

Pour autant, en prenant des mesures d'urgence dès mai 2020, puis en lançant en juin l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat », enfin en étant partie prenante du plan « France Relance » du gouvernement, l'agence a su être aux côtés des collectivités et du monde économique pour faire face à la crise tout en repositionnant comme priorité l'action en faveur de l'état des eaux et de la biodiversité.

La mobilisation a été remarquable ! Avec 374 M€ d'aides en 2020, l'ensemble des autorisations d'engagement a été consommé. Plus de la moitié de ces investissements ont contribué à l'adaptation au changement climatique, enjeu majeur du programme « Sauvons l'eau 2019-2024 ». C'est plus que l'objectif de 40 % fixé par le programme. L'enveloppe de 180 M€ de l'appel à projets « Rebond » pour 2020 et 2021 a d'ores et déjà été consommée à hauteur de 90 M€ en 2020.

Par ailleurs, la logique de contractualisation, dispositif phare du 11<sup>e</sup> programme, a bien résisté à la crise avec la signature de 42 contrats en 2020, parfois même en distanciel pour respecter les mesures sanitaires. Sur l'ensemble de ces contrats, l'engagement financier de l'agence représente 260 M€ pour près de 728 M€ de travaux programmés sur une durée de 2 ou 3 ans.

## Répartition des aides sur l'année 2020\*



- 164,7 M€**  
Pollution domestique (assainissement, gestion du temps de pluie + primes)
- 48,2 M€**  
Milieux aquatiques
- 51,3 M€**  
Pollutions diffuses - Protection de la ressource en eau
- 34,3 M€**  
Gestion quantitative de la ressource - Économies d'eau
- 102,9 M€**  
Eau potable (principalement en zones de revitalisation rurale)
- 14,3 M€**  
Dépenses de soutien (études, connaissance environnementale, actions internationales, communication, éducation à l'environnement et à la protection des milieux aquatiques)
- 8,3 M€**  
Pollutions industrielles
- 4 M€**  
Animation et gestion locale

\* Montant des engagements intégrant les primes pour épuration, hors dépenses de fonctionnement et financement de l'OFB



## L'AVENIR NE SE PRÉVOIT PAS, MAIS IL SE PRÉPARE

Pour s'adapter au changement climatique dans le domaine de l'eau, les solutions sont multiples et interconnectées : organiser le partage de la ressource, déployer les économies d'eau pour réduire la dépendance à une ressource en tension, limiter les pratiques et aménagements qui favorisent l'assèchement des sols, désimperméabiliser les sols, restaurer les zones humides, décloisonner les rivières...

**En 2020, plus de la moitié des aides accordées par l'agence de l'eau contribuent directement à ces mesures d'adaptation.** Cette part est supérieure à 2019 (49 %). Ceci s'explique en particulier par l'appel à projets

« Rebond Eau Biodiversité Climat », qui au 2<sup>e</sup> semestre 2020 a ouvert des financements importants sur des opérations de rénovation des réseaux d'eau potable et sur de la méthanisation pour les stations d'épuration. Au-delà de cette mobilisation globale, de plus en plus de collectivités engagent des réflexions pour préciser ce qu'elles pourraient envisager de plus pour agir à la hauteur du changement climatique. Les départements du Gard et de l'Ardèche interrogent la stratégie à adopter pour la ressource en eau. Le SCoT de Grenoble précise la sensibilité de son territoire pour les enjeux d'alimentation en eau potable et de fonctionnement des milieux aquatiques.

Afin de préparer au mieux l'avenir dans un contexte évolutif de changement climatique et renforcer l'intégration de l'anticipation du changement climatique dans la gestion équilibrée de la ressource en eau, le projet de SDAGE 2022-2027 Rhône-Méditerranée préconise d'engager des démarches prospectives à l'échelle territoriale pertinente, en particulier dans le cadre des plans de gestion pour la ressource en eau et des autres projets de territoire pour la gestion de l'eau. Une note du secrétariat technique du SDAGE précise comment procéder. Ces démarches visent à élargir le champ des actions possibles et pertinentes, à mesurer et peser les opportunités et risques des choix actuels et futurs d'adaptation, en dépassant les visions à court terme. Elles permettent un dialogue territorial autour de différents scénarios de futurs possibles afin que la stratégie adoptée élargisse la capacité d'adaptation, dans une approche collective et concertée.

Les collectivités du bassin qui ont mené des études prospectives peuvent témoigner de la plus-value de cet exercice pour définir des modalités de gestion de l'eau permettant d'anticiper les effets du changement climatique.

### POINT DE VUE

Chargée de mission adaptation  
au changement climatique à Alterre  
Bourgogne Franche-Comté



**Camille BUYCK**  
*Anticipons les futurs impacts  
du changement climatique*

Avec le soutien des trois agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Seine-Normandie et Loire-Bretagne, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Ademe, de la Dreal et de l'ARS, nous avons lancé en 2020 une étude afin d'établir un état des lieux des connaissances sur les effets du changement climatique sur la qualité et la quantité de la ressource en eau du territoire. Une enquête menée auprès des acteurs et des territoires a permis de dresser un panorama complet de la situation. Épisodes de sécheresses et de canicule à répétition, hausse des températures des cours d'eau, nappes en déficit... les effets du changement climatique sont bien compris et impactent la population, les écosystèmes et les activités comme l'élevage, l'agriculture et les activités aquatiques. Cependant, les territoires ont besoin d'être outillés afin d'avoir des clés pour agir. Cette synthèse servira dans les prochains mois à identifier avec nos partenaires des actions pour mieux permettre aux territoires de s'adapter.

## Chiffres

**57,3 %**  
des aides attribuées  
par l'agence en 2020

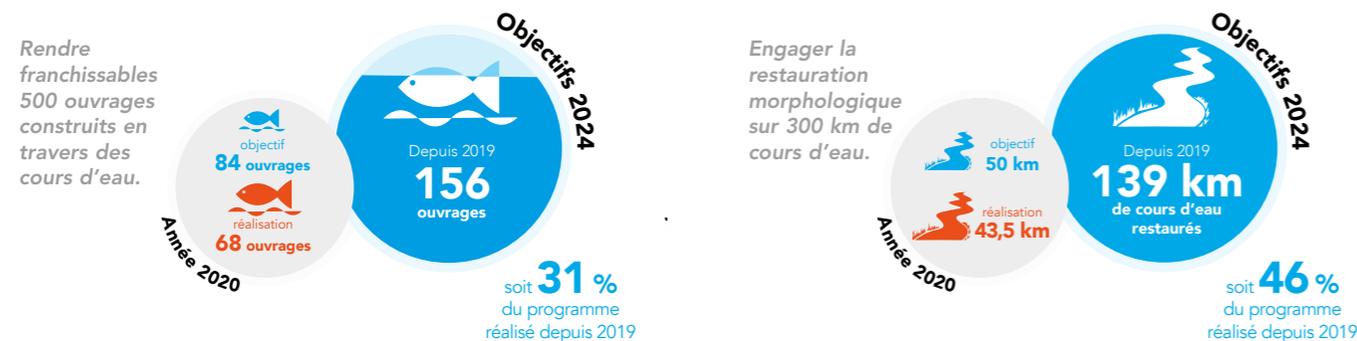
contribuent directement à l'adaptation  
au changement climatique. L'objectif de  
40 % fixé par le 11<sup>e</sup> programme est donc  
dépassé. Ceci représente 213,8 M€ d'aides.



Cette note précise les éléments de méthode pour engager une démarche prospective sur la gestion équilibrée de la ressource en eau en contexte de changement climatique. Elle s'adresse en particulier aux parties prenantes de SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux), de PGRI (Plans de gestion de la ressource en eau) sur les territoires déficitaires en eau, ou d'autres PTGE (Projets de territoire pour la gestion de l'eau), qui souhaitent définir une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique sur leur territoire.

Elle est téléchargeable sur  
[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) (médiathèque)

# UNE DYNAMIQUE RESTÉE VIVE MALGRÉ DES REPORTS DE TRAVAUX ET D'ÉTUDES



Les travaux pour redonner aux rivières leur fonctionnement naturel ont été relativement nombreux en 2020, malgré d'inévitables reports liés à la crise sanitaire. Mais les opérations d'ampleur de restauration du lit majeur ou favorisant des débordements en lit moyen ou majeur, restent minoritaires en 2020 (un quart du linéaire des projets aidés).

Au total sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée, en cumul 2019-2020, 139 km de linéaire ont été restaurés, soit près de la moitié des 300 km visés par le 11<sup>e</sup> programme 2019-2024. Mais le confinement et les élections municipales ont pu reporter le démarrage d'études ou la validation des projets par les comités techniques, ce qui pourrait ralentir la dynamique en 2021.

## Ralentissement sur la continuité écologique

Avec 68 ouvrages rendus franchissables en 2020, l'agence atteint 80 % de son objectif annuel. Un bilan positif compte tenu d'un début d'année atone et de l'impact du confinement sur l'avancée de certains projets, notamment dans les territoires du sud du bassin. De fait, la réalisation 2020 est donc en diminution par rapport à 2019 (88 ouvrages) : en sus de la crise sanitaire, les ouvrages prioritaires restant à traiter sont aussi les plus difficiles. La révision de la liste de ces ouvrages en accompagnement du futur SDAGE 2022-2027 aboutira en 2021 et devrait ensuite relancer la dynamique.



Pour restaurer la continuité des cours d'eau, les effacements d'ouvrage ont été majoritaires en 2020.

## Paielements pour services environnementaux : 21 candidats retenus

Cette expérimentation, lancée en 2019, a pour objectif final de rémunérer les agriculteurs pour la mise en œuvre de pratiques favorables à l'eau et à la biodiversité, allant au-delà de la réglementation. Dans un 1<sup>er</sup> temps, en mars 2020, l'agence a sélectionné 21 candidats porteurs de projets territoriaux (collectivités et syndicats). 2020 devait être le temps pour ceux-ci du montage des contrats PSE fixant les objectifs et le cadre pour les exploitants agricoles qui seront rémunérés (financement à 100 % par l'agence). Les équipes de l'agence se sont fortement mobilisées pour accompagner les candidats retenus. Quatre réunions ont été organisées au printemps afin de leur permettre de travailler sur les indicateurs pertinents et sur la mobilisation territoriale des exploitants agricoles. Compte tenu de la crise sanitaire, le conseil d'administration a voté un report de cette phase de contractualisation territoriale à fin mai 2021.



## Montée en puissance de l'appel à projets « Eau et biodiversité »

52 projets financés en 2020 pour un montant d'aide de 7,4 M€, c'est 2 fois plus qu'en 2019 (3,34 M€), signe que la politique « biodiversité » de l'agence autour de la trame turquoise gagne du terrain. Pour 2021, l'agence renouvelle l'opération et dote son appel à projets d'une enveloppe de 10 M€ d'aides. Elle accompagne cette nouvelle édition d'une nouveauté: le Marathon de la biodiversité. Un appel aux opérations d'envergure qui visent à restaurer ou à créer un réseau bocager à l'échelle d'un territoire, avec pour cible 42 km de haies et 42 mares.

POINT DE VUE



Responsable du service grand cycle de l'eau  
du Parc naturel régional du Haut-Jura

### Julien Moronval Redonner de l'espace à la Bienne

Dans sa partie aval, la Bienne est contrainte latéralement par les aménagements d'origine anthropique. Elle souffre d'un déficit en matériaux lié à la présence d'un barrage. Dans le cadre du contrat Haute-Vallée de l'Ain et de l'Orbe signé en février 2020, nous avons lancé deux opérations destinées à redonner de l'espace à la rivière sur deux tronçons d'environ 1,5 kilomètre. À proximité du lit majeur, sur les communes de Jeurre et Lavancia, deux anciennes carrières seront restaurées de sorte à ce que la Bienne puisse retrouver localement son champ d'expansion des crues. Les digues seront supprimées, et les matériaux récupérés permettront de remodeler les plans d'eaux. En 2020, nous avons travaillé à la définition du projet et à sécuriser le foncier nécessaire au rétablissement du bon fonctionnement de la Bienne. Les travaux à Jeurre débuteront début 2021, suivis par ceux de Lavancia en 2022. L'agence de l'eau participe à hauteur de 1,15 million d'euros.

## Chiffres

48,2 M€

d'aides ont été accordés par l'agence pour des opérations de restauration des milieux, dont 34 % pour la restauration de la morphologie des cours d'eau, 16 % pour le rétablissement de la continuité écologique, 15 % pour la restauration de la trame turquoise (appel à projets « Eau et Biodiversité 2020 ») et 9 % pour la restauration et la préservation des zones humides. 19 % sont consacrés, toutes thématiques confondues, à l'animation territoriale pour l'émergence des projets et pour les contrats.

43,5 km de  
cours d'eau restaurés,  
c'est proche de l'objectif de 50 km fixé  
pour 2020.

68 obstacles  
barrant un cours d'eau ont été rendus  
franchissables, dont 51 sur des cours d'eau  
en liste 2\*, ou à enjeu poisson migrateur,  
ou prévus au programme de mesure du  
SDAGE.

1 795 ha  
de zones humides préservées  
ou restaurées, dont 628 ha acquis.

\* La liste 2 est un classement réglementaire de tronçons de cours d'eau. Sur ces tronçons, la continuité écologique doit être restaurée en priorité, dans des échéances déterminées avec l'État, initialement avant septembre 2018.

# L'AGENCE POURSUIT SA MOBILISATION EN FAVEUR DE LA MÉDITERRANÉE

Réduire la pression  
des mouillages  
sur 25% de  
la surface des  
herbiers de  
Posidonie  
menacés



soit **95 %**  
du programme  
réalisé depuis 2019

Le 11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 identifie **la restauration de la qualité de la Méditerranée comme une des priorités**, en mettant en place une politique financière volontariste pour lutter contre les pollutions domestiques et industrielles par temps de pluie, pour diminuer la pression de mouillage sur les habitats sensibles dont l'herbier de Posidonie, pour restaurer la fonction nurserie dans les zones portuaires et poursuivre des travaux liés à la connaissance et à la surveillance des eaux côtières.

En 2020, compte tenu de la pandémie, un certain nombre de travaux ont été reportés ou annulés. Le montant d'aide consacré au littoral et au milieu marin et le nombre d'opérations sont donc en baisse.

Pour autant, la période de confinement a permis d'engager une importante opération de connaissance visant à caractériser l'état de la faune et de la flore en l'absence d'activités maritimes côtières, étude menée dès mars 2020 avec Andromède océanologie, l'université de Montpellier et l'institut de Recherche CHORUS. D'une durée de 9 mois, elle établit de nouvelles conditions de référence et caractérise l'impact du retour des activités maritimes après la période de confinement. Les mesures concernent l'état des peuplements de poissons, crustacés, reptiles et mammifères à l'aide de l'ADN environnemental et de la bio acoustique. Des observations visuelles par plongeur ont complété ces données. Les premiers résultats confirment une activité biologique plus importante lors du confinement (présence de nombreux mammifères près des côtes, densités de poissons plus importantes ou bien encore comportements écologiques plus rares comme des parades nuptiales). Les résultats seront présentés au cours du second semestre 2021.

**Parmi les opérations pour réduire les pollutions des eaux littorales**, l'agence a financé la SERAM (Marseille) pour l'expérimentation de dispositifs de récupération de macrodéchets dans les systèmes d'assainissement (lire le Point de vue).

**Dans le domaine de la restauration écologique**, 4 nouveaux ports ont été soutenus dans leur volonté de s'équiper d'habitats artificiels portuaires pour restaurer la fonction nurserie de petits fonds côtiers. Il s'agit des ports d'Antibes Vauban, de port Gallice à Vallauris, du vieux port de Cannes et du port de Mèze. Cela porte à 40 le nombre de ports volontaires et équipés de nurseries artificielles.

## Inédit : un nouvel atlas de la biodiversité des eaux côtières

Édité en 2020, il présente les résultats de la surveillance biologique obtenue pour l'herbier de Posidonie, le coralligène et les poissons pour 2018-2020. 430 données de surveillance biologique et 11 pressions anthropiques sont interprétées et synthétisées dans 83 cartes accessibles sur la plateforme de surveillance des eaux côtières et des écosystèmes de Méditerranée MEDTRIX ([www.medtrix.fr](http://www.medtrix.fr)). Le bon état écologique est atteint pour 74 % des masses d'eau pour les peuplements de coralligènes et pour 61 % pour les herbiers de Posidonie. Mais le fonctionnement écologique est tout de même considéré comme altéré pour 80 % du coralligène et 45 % des herbiers de Posidonie. En résumé, les habitats côtiers résistent mais ils sont sous pression.

POINT DE VUE



Directeur scientifique et innovation du  
Service d'assainissement Marseille Métropole  
(Seramm)

## Dominique Laplace Des avaloirs connectés pour une mer plus propre

Les avaloirs, qui sont des bouches d'égout réparties sur le territoire, servent à collecter les eaux de pluie, mais ils réceptionnent d'importantes quantités de déchets en provenance des rues, qui forment des embâcles dans les réseaux et terminent leur voyage en mer. Il convient donc de mieux les surveiller afin de les nettoyer quand ils en ont le plus besoin et de manière agile. Avec l'agence de l'eau, qui nous a attribué une subvention de 215 000 euros, nous avons installé des capteurs sur 1 000 avaloirs en bordure littorale, reliés à une surveillance informatique permettant de constater leur encombrement. C'est très efficace pour gérer les interventions et ainsi augmenter la collecte de ces déchets avant qu'ils ne partent en mer. Cela permet aussi de mobiliser les moyens d'action nécessaires en cas de fortes pluies annoncées.

## Coup d'accélérateur pour protéger l'herbier de Posidonie

La protection des herbiers de Posidonie s'est renforcée de façon significative en 2020, notamment sous la direction de la Préfecture Maritime de Méditerranée. Sur le plan réglementaire, les arrêtés départementaux des Alpes-Maritimes, des Pyrénées-



Orientales et du Var ont été signés à l'automne 2020, protégeant ainsi 3 556 hectares d'herbier du mouillage des navires de plus de 24 mètres. Les prochains arrêtés devraient être signés avant l'été 2021 afin de couvrir l'ensemble de la façade Méditerranée. L'agence a apporté son expertise technique à la Préfecture Maritime et à la Direction Interrégionale de la mer Méditerranée pour le lancement de l'appel à projet « mouillages ». Les premiers travaux sont attendus pour 2021.

## Herbiers de Posidonie : protéger mais pas que...

Si la non-dégradation de l'herbier de Posidonie est une nécessité, la capacité à restaurer tout ou partie de cet herbier et de ses fonctions écologiques est l'un des axes de travail de la démarche DRIVER consacrée à la restauration écologique des petits fonds côtiers.

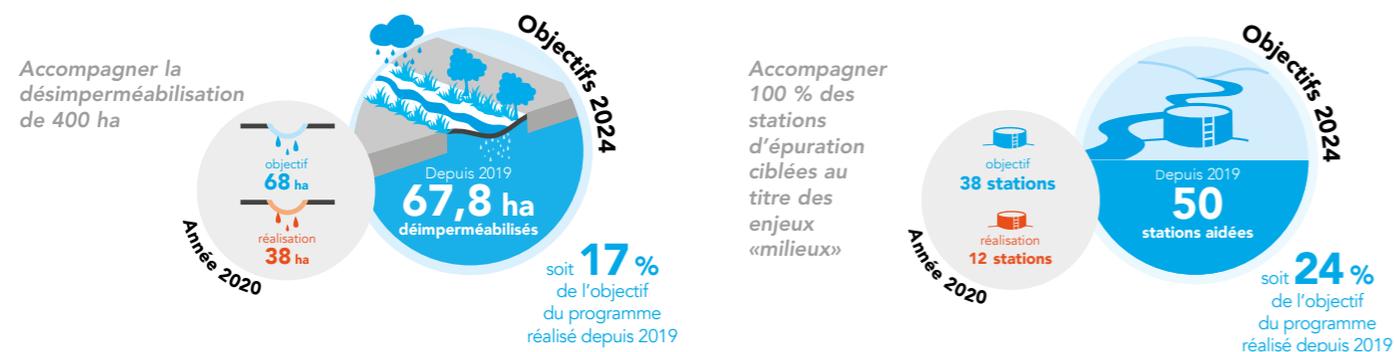
Le projet REPIC, démarré en 2019, s'est poursuivi en 2020 avec la deuxième campagne de transplantation des boutures de Posidonie. Les résultats sont encourageants. Seuls 4 % des transplants de 2019 ont disparu. Au total sur les deux années, 53 282 faisceaux ont été transplantés. Les conclusions du pilote expérimental sont attendues pour fin 2022.

Chiffres

**72,4 M€**

d'aides ont été accordés en 2020 par l'agence pour 2200 opérations visant à protéger le littoral et les eaux côtières, notamment pour lutter contre la pollution (56,8 M€ dont 7 M€ pour réduire les pollutions pluviales, y compris grâce à la désimperméabilisation), 11,05 M€ pour la préservation et la restauration des milieux dont 1,7 M€ pour le milieu marin et sa non-dégradation, 1,13 M€ pour la connaissance et 1,71 M€ pour la surveillance des eaux côtières.

## GESTION DES EAUX PLUVIALES : VERS UN CHANGEMENT DE CULTURE...



Aujourd'hui, l'un des grands enjeux de l'eau pour les collectivités est celui de l'adaptation des territoires au changement climatique, et cela passe notamment par l'amélioration de la gestion des eaux pluviales. L'objectif est de déconnecter les eaux pluviales et désimpermeabiliser les sols pour laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe et désengorger les systèmes d'assainissement qui polluent les rivières par temps de pluie.

En 2020, 61 projets de déconnexion des eaux pluviales ont été aidés pour 38 ha, en grande partie en Auvergne-Rhône-Alpes (32,7 ha dont 8,7 sur la commune de La Chambre en Savoie, et 6,6 ha sur Chambéry dans le cadre du réaménagement de l'ancienne usine Vetrotex en écoquartier). Si l'objectif annuel est loin d'être atteint à l'échelle du bassin, on note toutefois une progression (24 projets pour 29,7 ha en 2019). C'est en partie grâce à l'appel à projets « Un coin de verdure pour la pluie » dans les établissements scolaires, qui a rencontré depuis le printemps 2020 une forte dynamique locale. Lancé en 2019, et prolongé dans le cadre de l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat » adopté en juin 2020, il a suscité 31 des 61 projets de désimpermeabilisation aidés en 2020.

### Stations de traitement des eaux usées : des investissements boostés par l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat » 2020-2021, mais qui bénéficient peu aux stations ciblées au titre des enjeux « milieux »

En 2020, sur les 38 stations visées au titre de la priorité issue des programmes de mesures et plans d'actions opérationnels territorialisés, seuls 12 ont été aidés. C'est pourtant là qu'il faut agir en priorité pour retrouver le bon état des eaux. Avec le lancement à mi-année de l'appel à projets Rebond, et de ce fait, l'élargissement temporaire des aides à toutes les stations, l'enveloppe annuelle consacrée à l'assainissement a augmenté en 2020 (46 M€) répondant à la volonté de soutien aux collectivités et de relance des travaux en faveur de l'eau et des milieux aquatiques. Les ouvertures ont beaucoup bénéficié aux projets de méthanisation (6 projets pour 20 M€ d'aide) qui contribuent à l'adaptation des systèmes d'assainissement au changement climatique en produisant du biogaz grâce aux eaux usées.

### Primes pour épuration : maintenir les performances des stations d'épuration

En 2020, 55,1 M€ ont été versés aux maîtres d'ouvrages de 1 720 systèmes d'assainissement, ce qui représente une baisse de 20 % du nombre de stations bénéficiaires. Face à la crise sanitaire, l'agence a repoussé l'échéance de déclaration jusqu'au 30 juin (contre le 31 mars) ce qui a permis de prendre en compte 289 stations d'épuration supplémentaires pour 200 collectivités. L'agence s'est mobilisée pour verser les primes au plus vite, l'intégralité des dossiers complets a pu être traitée avant la fin de l'année.

Sur le plan des performances des stations, on constate une légère amélioration sur l'année 2019 (primes versées en 2020) : moins de charges polluantes rejetées dans le milieu naturel et une baisse de 20 % des déversements d'effluents non traités directement vers le milieu naturel, en lien avec des conditions météorologiques moins défavorables qu'en 2018.

### Une aide exceptionnelle pour soutenir les stations impactées par l'interdiction d'épandage des boues non hygiénisées

En plein cœur de la crise sanitaire, l'arrêté ministériel du 30 avril 2020 a interdit tout épandage de boues sur des terrains agricoles sans hygiénisation préalable. Afin de soutenir les maîtres d'ouvrage de stations impactés par cette interdiction, les services de l'agence de l'eau ont proposé dès le conseil d'administration du 12 mai une aide spécifique dans le cadre des mesures d'urgence de l'agence. 205 maîtres d'ouvrages publics de 347 stations d'épuration ont bénéficié de cette aide, pour un montant total de 7,3 M€ intégralement versé avant la fin de l'année 2020 pour tous les dossiers complets.



## Chiffres

**106,5 M€**  
d'aides aux

investissements\*

versées aux collectivités pour l'assainissement en 2020 dont 46 M€ pour les stations de traitement des eaux usées ciblées au titre des enjeux milieux ou en zones de revitalisation rurale, 23 M€ pour les travaux sur les réseaux d'assainissement en zones de revitalisation rurale et les projets de gestion durable des services et 37,5 M€ pour réduire les pollutions par temps de pluie.

**38 ha**

de surface déconnectée, en 2020, contre 29,7 ha en 2019.

\* Hors primes de performance épuration et aides versées aux départements pour les services d'assistance technique.

POINT DE VUE



Vice-président d'Annemasse Agglo, en charge de l'eau et de l'assainissement

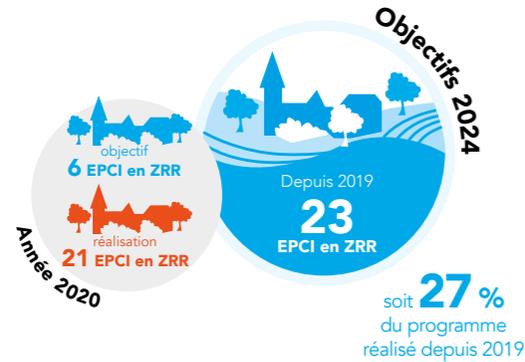
### Yves Cheminal

*La désimpermeabilisation par déconnexion, une solution intéressante*

Comme toutes les agglomérations, nous nous intéressons de près aux techniques de désimpermeabilisation des sols. Et ce à des fins multiples : réduire les risques d'inondation en limitant les ruissellements, recharger les nappes phréatiques et réintroduire la nature en ville. Les travaux du prolongement du tramway Annemasse-Genève, mis en service en 2019, sont représentatifs des actions menées ces 10 dernières années en matière de déconnexion. Des ouvrages, dont la particularité est d'être constitués de structures alvéolaires ultras légères, ont été installés sur le secteur du Tram. L'objectif ? Lisser les débits des eaux pluviales avant de les restituer au milieu ou infiltrer directement ces eaux au plus près de là où elles tombent. Afin de mesurer l'efficacité de ces ouvrages, nous venons de lancer une série d'études in situ.

# RATTRAPAGE STRUCTUREL AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES : LA DYNAMIQUE EST LANCÉE

Contractualiser avec au moins 75 % des EPCI en zones de revitalisation rurales.

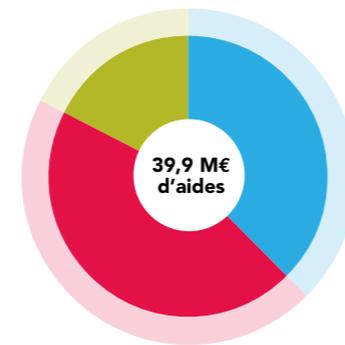


6 contrats signés avec 6 collectivités 100 % en ZRR, et 6 contrats signés avec 8 collectivités ayant une partie de leurs communes en ZRR.

La solidarité entre les territoires est un principe majeur de la politique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. En écho aux Assises de l'eau, dans le cadre de son 11<sup>e</sup> programme Sauvons l'eau 2019-2024, l'agence a recentré ses aides consacrées à la solidarité entre territoires urbains et ruraux vers les collectivités rurales à faibles capacités budgétaires. Le dispositif est ainsi désormais ciblé sur les zones de revitalisation rurale (ZRR). Il permet **aux territoires ruraux à potentiel fiscal faible de bénéficier de davantage d'aides pour mettre à niveau leurs équipements pour l'eau potable et l'épuration des eaux usées: 250 M€ sont prévus à cette fin sur les 6 années du programme** (140 M€ pour l'eau potable et 110 M€ pour l'assainissement).

En 2020, les objectifs de contractualisation avec les collectivités situées en zones de revitalisation rurale n'ont pourtant pas été atteints (contrats avec 6 des 98 EPCI à fiscalité propre classés en ZRR sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse au lieu des 24 prévus), sous l'effet sans doute du contexte législatif sur les transferts de compétence. Mais l'effort des délégations territoriales a été soutenu et la dynamique est bien lancée.

Les montants d'aides ZRR contractualisées sur le territoire de ces 14 EPCI-FP correspondent à 39,9 M€ sur 3 ans, pour un montant de travaux de l'ordre de 68,6 M€.



- 14,5 M€ sur l'eau potable
- 17,5 M€ sur les réseaux d'assainissement
- 7,9 M€ sur les stations d'épuration

\* Carte des zones de revitalisation rurale disponible sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

## Chiffres

# 54,6 M€

d'aides ont été attribués en 2020 en zones de revitalisation rurale, dont 40,9 M€ dans le domaine de l'eau potable, 4,5 M€ pour la mise aux normes des stations de traitement des eaux usées et 9,2 M€ pour des travaux de modernisation des réseaux d'assainissement.

# 14 EPCI

ayant tout ou partie de leurs communes en ZRR

dont 6 EPCI classés en ZRR, ont contractualisé avec l'agence en 2020 via un contrat purement ZRR ou un autre contrat territorial ayant un volet ZRR.



POINT DE VUE



## Max Raspail

Président de la Communauté de communes Ventoux Sud

*Les aides ZRR sont stratégiques pour les petites communes*

Notre communauté de communes, qui s'étend sur le versant sud du mont Ventoux, est constituée de 11 communes, dont une dans la Drôme et, au nord, ce que nous appelons les hautes terres avec les plateaux de Sault et d'Albion. En novembre 2020, étant situés en Zone de revitalisation rurale (ZRR), nous avons bénéficié d'une aide spécifique de l'agence de l'eau pour la remise à niveau de nos infrastructures d'eau potable. D'un montant de 1,7 million d'euros, cet apport financier va nous permettre de moderniser nos stations d'épuration, qui ne sont plus adaptées aux besoins de nos 9 500 habitants, sachant que les travaux ont déjà démarré dans les stations de Sault et de Malemort. Sans cette aide, nous n'aurions pas pu réaliser de tels investissements.

## AVEC LA CRISE SANITAIRE, DES INVESTISSEMENTS AU RALENTI

Déployer  
dans 1 contrat  
territorial sur 3  
une démarche  
d'opération  
collective.



La réduction des émissions de substances dangereuses reste une des priorités de l'agence de l'eau et correspond, en 2020, à 92 % des opérations financées auprès des industriels et près des deux-tiers des montants d'aides attribués.

Pour autant, en 2020, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'agence pour soutenir les projets de réduction des pollutions industrielles n'a été consommée qu'à moitié. Du fait de la crise sanitaire, les dossiers à enjeux ont, pour un certain nombre, été reportés à 2021. De même, du côté des PME et artisans, les investissements ont été nettement freinés : un peu plus d'une centaine de dossiers ont été présentés à l'agence en 2020 dans le cadre des opérations collectives, alors qu'en année normale, c'est souvent plus de 250.

Parmi les quelques dossiers d'ampleur, on peut citer le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration présenté par la SCAF Fruitière du Mont Rivel pour un montant d'aide de plus de 620 000 €, la mise en place d'un dispositif d'évaporation au sein de la Société Nouvelle Revêtis qui permettra de supprimer les rejets de traitement de surface dans la Cuisance pour un montant d'aide d'environ 760 000 €, ainsi que le projet de mise en place d'un traitement des eaux de carénage par La Ciotat Shipyards pour un montant d'aide de plus de 850 000 €. En 2020, un seul exploitant industriel, l'usine Virbac implantée à Carros (06), a présenté un dossier d'aide dans le cadre de l'anticipation des normes IED, pour la mise en place d'un pré-traitement de ses effluents.

### L'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat » porte ses fruits

L'agence avait ciblé dans son 11<sup>e</sup> programme les pollutions par les substances dangereuses. Afin d'accompagner la reprise des investissements pour l'environnement dans le secteur industriel, elle élargit temporairement son champ d'aide aux pollutions organiques et aux macropolluants dans le cadre de son appel à projets lancé en juin 2020. De nombreux dossiers ont notamment été reçus visant à réduire le rejet de macropolluants par les fromageries. 3 opérations ont été retenues pour un montant total d'aides de 1 M€.

À noter que 2 projets ont également été aidés au titre de l'appel à projets « Eau, énergie, matières ». Un projet de recyclage des boues et des effluents liquides permettant de supprimer la totalité des rejets présenté par la société Delta Préfabrication à Privas en Ardèche, et un projet de valorisation énergétique du biogaz présenté par la papeterie SAICA PAPER EL à Laveyron dans la Drôme.



### Lutte contre les produits toxiques dispersés : inscrire les opérations collectives dans les contrats territoriaux

L'agence s'est fixé pour objectif d'intégrer tous les ans une démarche d'opérations collectives dans un contrat territorial sur trois. Cet objectif a été dépassé lors de l'année de lancement du 11<sup>e</sup> programme, mais en 2<sup>e</sup> année de programme, les territoires cibles identifiés sont moins nombreux. En 2020, 5 opérations collectives sur les 8 initialement prévues ont été intégrées à un contrat global, (Annecy, bassin versant de Brévenne-Turdine, Avignon, Toulon et Marseille).

Par ailleurs, particulièrement impactés par les conséquences économiques de la crise sanitaire, les PME et artisans engagés n'ont pas toujours été en capacité de réaliser les travaux de mise en conformité souhaités. De ce fait, les niveaux définis dans les contrats n'ont pas toujours été atteints.



POINT DE VUE



Présidente du Syndicat  
de rivière Brévenne-  
Turdine

### Catherine Lotte

#### Il faut améliorer la gestion des rejets industriels

Dans le cadre du contrat de bassin Brévenne-Turdine 2020-2023, la Communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais et celle du pays de L'Arbresle ont affiché leur volonté de lutter ensemble contre les pollutions d'origine non domestique des cours d'eau de notre bassin. Une étude réalisée en 2015 a mis en exergue ces rejets issus des activités industrielles actuelles et passées.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020, nous pilotons cette action collective menée sur le terrain par trois techniciens, représentant les trois collectivités, chargés d'apporter des solutions pour atteindre un bon niveau de qualité des eaux. Chacun se rend dans les établissements de son territoire pour faire le bilan, conseiller et accompagner dans les mises aux normes opérationnelles. L'agence de l'eau finance ces trois postes.

### Chiffres

**5,9 t/an**  
supplémentaires

de substances dangereuses issues des activités industrielles éliminés, dont 5749 kg d'hydrocarbures non différenciés et 208 kg au titre des substances qualifiant le bon état des eaux.

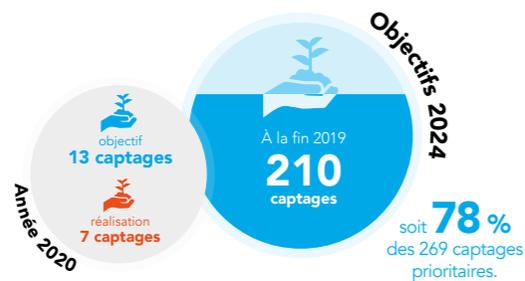
**8,3 M€**

d'aides ont été accordés à la lutte contre les pollutions industrielles en 2020 pour près de 150 opérations.

**72 %** du montant des aides pour lutter contre les pollutions industrielles consacrés à la réduction des toxiques en 2020, ce qui correspond au niveau moyen des années précédentes du 10<sup>e</sup> programme.

# L'AGENCE RESTE L'UN DES PREMIERS FINANCEURS PUBLICS DE LA BIO

Engager la totalité des plans d'action restant à lancer sur les captages prioritaires du SDAGE dégradés par les pollutions diffuses.



téléchargeable sur  
[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)



La dynamique retrouvée pour réduire les pollutions par les pesticides s'est encore confirmée en 2020, avec un montant d'aides de 43,9 M€. Une enveloppe à la hausse du fait du démarrage de l'expérimentation des Paiements pour services environnementaux (PSE) ou encore de l'accompagnement de filières à bas niveau d'intrants mais surtout de la forte demande d'aide en faveur de l'agriculture biologique (+3 M€ par rapport à 2019) et d'équipements agricoles permettant de réduire la pression pesticides (+1,3 M€ par rapport à 2019). En 2020, l'agence a ainsi investi près de 30 M€ pour le maintien et surtout la conversion à l'agriculture biologique.

Elle conduit une politique volontariste pour la bio sur les territoires à forts enjeux pour la qualité de l'eau (notamment les aires d'alimentation des captages prioritaires - AAC) sur lesquels elle n'applique aucun plafonnement de financement. En outre, elle a renforcé son appui, en inscrivant au titre du Plan de « Rebond Eau Biodiversité Climat » une enveloppe supplémentaire d'aide à la conversion à l'agriculture biologique sur les AAC et zone à enjeux pesticides du SDAGE: 8,1 M€ ont été consommés en 2020 dans ce cadre.

## Développer les filières à bas niveau d'intrants

C'est un dispositif sur lequel l'agence mise pour favoriser une agriculture à faible impact sur l'eau, économiquement viable, pérenne et intégrée dans le territoire via un réseau d'acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités...). L'agriculture biologique est une voie tout comme le développement de filières axées sur des cultures nécessitant peu d'intrants (chanvre, luzerne, miscanthus...). La mise en œuvre des paiements pour services environnementaux (PSE) via des contrats entre collectivités et agriculteurs viendra soutenir sur certains territoires cette ambition.

## Plans d'actions sur les captages: la dynamique marque le pas

Seuls 7 captages situés en AURA et PACA ont engagé un plan d'action en 2020 sur les 13 projetés. Les démarches sur les 68 nouveaux captages identifiés comme prioritaires dans le SDAGE 2016-2021 sont en majorité encore en phase d'études de délimitation de l'aire d'alimentation voire de diagnostic des pressions.

Fin 2020, 210 captages prioritaires au total ont engagé un plan d'action sur les 269 identifiés pour le bassin Rhône-Méditerranée, soit 78 %.

## Reconquête de la qualité de l'eau des captages prioritaires: cap sur l'efficacité

L'agence de l'eau et les services de l'État ont mis au point une stratégie d'actions différenciées sur les captages prioritaires selon les contextes locaux. L'enjeu est de rendre les programmes d'actions plus efficaces (la bonne action au bon endroit), tout en s'assurant de leur adaptation aux territoires et de leur pérennisation. Cette stratégie est décrite dans un guide technique du SDAGE, paru et diffusé en 2020, téléchargeable sur le site d'information [www.rhone-mediterranee.eaufrance](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance)



Pour présenter aux acteurs locaux cette nouvelle stratégie d'actions différenciées et la politique d'aide de l'agence, un webinar a été organisé le 14 décembre, illustré par des retours d'expérience de collectivités et d'agriculteurs engagés. Plus de 190 participants connectés.

POINT DE VUE



Président du Syndicat intercommunal des eaux de la région de Sennecey-le-Grand

## Philippe Duriaux Nouvelles filières et acquisition foncière

2020 est l'année d'entrée en vigueur de notre 2<sup>e</sup> programme d'action sur l'aire d'alimentation des captages de Laives, classés prioritaires en raison de pollutions diffuses aux pesticides et nitrates. Bien sûr, nous continuons, avec le soutien de l'agence de l'eau, nos animations avec les agriculteurs. Nous avons également lancé une étude avec la Safer dans l'idée de nous porter acquéreurs de 10 hectares de foncier. Un bail environnemental avec un agriculteur est envisagé, ainsi que la transformation d'une partie des terres en prairies. Nous avons aussi engagé un bureau d'études pour mener à bien un travail de constitution de nouvelles filières : miscanthus, chanvre, lin, luzerne, trèfle... L'un des sujets stratégiques est de vérifier si de réels débouchés existent pour ces nouvelles cultures.

## Chiffres

# 29 M€

d'aides ont été accordées en 2020 pour protéger la ressource en eau (captages d'eau potable et ressources stratégiques) : financement de mesures agro-environnementales et climatiques dont agriculture biologique, équipements agricoles (matériels limitant l'usage des pesticides et aires de lavage), acquisitions foncières, postes pour l'animation, accompagnement de filières à bas niveau d'intrants, émergence de projets « Paiements pour services environnementaux », études de délimitation des zones de sauvegarde.

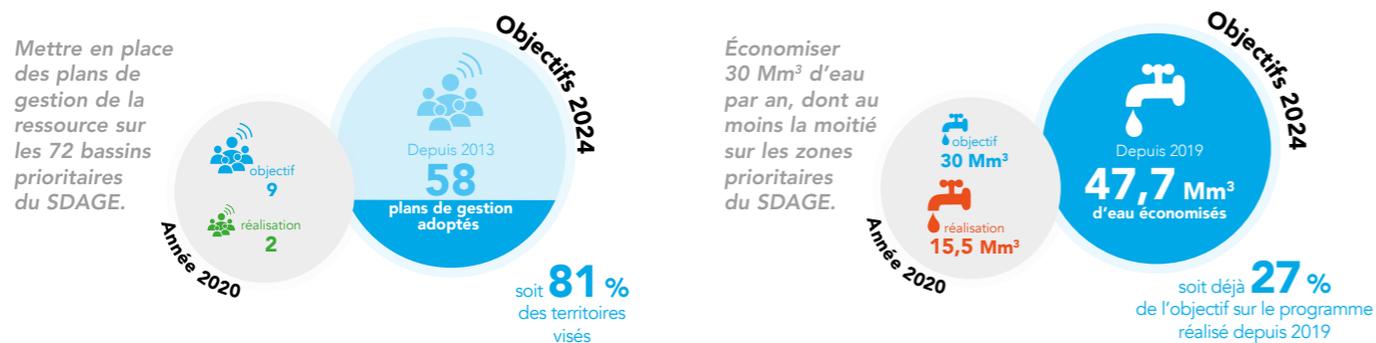
# 43,9 M€

d'aides bénéficiant au final aux agriculteurs en 2020, contre 37 M€ en 2019. Des montants en hausse du fait d'une forte demande d'aides pour des conversions à l'agriculture biologique.

# 10,3 M€

d'aides accordées dans le cadre des Programmes de développement rural régionaux pour des aides non surfaciques (investissements en équipements agricoles permettant de réduire la pression pesticides et nitrates, animation de mesures agro-environnementales et climatiques, expérimentations, et accompagnement de filières à bas niveau d'intrants).

# ÉCONOMIES D'EAU : UNE ANNÉE EN CREUX



Pour la première fois depuis 8 ans, les volumes gagnés grâce à des économies d'eau ou des opérations de substitution sont inférieurs à 30 Mm<sup>3</sup>/an et n'atteignent que la moitié de cet objectif. Ceci s'explique d'abord par un nombre d'opérations plus faible qu'au 10<sup>e</sup> programme. Mais on constate également **depuis 2019 un fléchissement des investissements pour des projets à forte capacité d'économie d'eau ou de substitution** : seuls 3 projets de modernisation de l'irrigation permettent une économie d'eau supérieure à 1 Mm<sup>3</sup>/an (ASA de Mollans sur Ouvèze, ASA du canal de la Motte et ASA d'irrigation Ouvèze-Ventoux) et aucun projet de substitution en 2020 n'a présenté de capacité à ce niveau.

L'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat » adopté mi 2020 a pu également favoriser la mobilisation des porteurs de projets sur les actions de renouvellement de réseau plutôt que sur des opérations spécifiques d'économies d'eau.

## Fin 2020, 58 plans de gestion de la ressource adoptés

Face à la raréfaction de la ressource, l'enjeu est de garantir un partage équilibré entre les besoins des usages (eau potable, irrigation, industrie...) tout en laissant un volume d'eau suffisant dans les rivières et les nappes pour leur bon fonctionnement et leur bon équilibre. L'agence a mobilisé depuis plusieurs années les 72 territoires identifiés comme déficitaires en eau par le SDAGE Rhône-Méditerranée pour bâtir des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE), construits collectivement en concertation entre l'ensemble des usagers.

Fin 2020, 58 PGRE sont adoptés. 2 PGRE ont été validés et signés en 2020 (PGRE du Buëch et Issole-Caramy). **Tous les secteurs cibles en Occitanie et en Bourgogne-Franche-Comté bénéficient désormais d'un PGRE adopté.** La dynamique se poursuit sur les territoires et 5 nouveaux PGRE pourraient être adoptés en 2021. Ce sera aussi l'heure de dresser les bilans des premiers PGRE adoptés, d'évaluer leur efficacité sur la ressource et d'engager des démarches prospectives afin d'intégrer les enjeux du changement climatique dans les stratégies de ces PGRE.



L'essentiel des volumes d'eau gagnés reste issu d'actions d'économies d'eau, un bon signal car c'est bien la priorité pour rétablir l'équilibre quantitatif. C'est à nouveau l'usage agricole qui dégage les volumes économisés les plus importants ; pour autant, les volumes sont en nette diminution (8,9 Mm<sup>3</sup>) par rapport à 2019 (26 Mm<sup>3</sup>).



## 18 projets retenus pour réduire la consommation d'eau potable

L'agence a lancé en novembre 2019 un appel à projets pour favoriser les économies d'eau potable dans les bâtiments publics, dans les établissements recevant du public et chez les particuliers, via des démarches collectives. Sur les 26 projets reçus à mi-2020, 18 ont été retenus pour près de 2 M€ d'aides. Le potentiel d'économie d'eau est estimé à 250 000 m<sup>3</sup> par an. L'objectif était de privilégier les projets couvrant un périmètre géographique étendu (plusieurs communes, bassin-versant, département...), et comportant plusieurs types d'action (dispositifs hydro-économiques, optimisation de l'arrosage des espaces verts, sensibilisation...).

Par exemple sur le territoire du PGRE du Garon, la démarche est très complète : les économies d'eau visent plus particulièrement les bâtiments publics, avec audit de consommation, équipement en dispositifs hydro-économiques pour les sites les plus consommateurs, récupération d'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts ou l'alimentation des toilettes, actions de sensibilisation et distributions de kits hydro-économiques chez les particuliers du territoire. Le Parc du Lubéron porte également une démarche globale sur le territoire du PGRE du Coulon-Calavon, avec des audits, actions et sensibilisation auprès des particuliers, sur les bâtiments publics et les espaces verts. Sur le PGRE de l'Ardèche, une démarche visant l'hôtellerie de plein air a été engagée. Le Département de l'Isère a lui proposé un projet portant sur ses 96 collèges.

## Chiffres

**12,9 Mm<sup>3</sup>**

de nouvelles économies d'eau, l'équivalent de la consommation d'une ville d'un peu moins de 200 000 habitants, et 2,6 Mm<sup>3</sup> de volumes substitués en 2020. Avec 15,5 Mm<sup>3</sup>, le volume d'eau « gagné » n'atteint que la moitié de l'objectif de 30 Mm<sup>3</sup>/an économisés ou substitués.

**57 %**

des volumes économisés proviennent du secteur agricole.

**34,3 M€**

d'aides ont été accordés en 2020 par l'agence pour la gestion quantitative de la ressource.

POINT DE VUE



## Véronique Dubois

Directrice du Syndicat mixte d'études et de travaux de l'Astien

### Économisons l'eau dans les campings

Le troisième contrat de nappe de l'Astien consacre une grande partie de son volet économies d'eau à la rationalisation, sur trois ans, des usages de la cinquantaine de campings installés entre la basse vallée de l'Aude et l'étang de Thau. Ces lieux touristiques représentent l'une des principales sources de prélèvement dans la nappe astienne. Le potentiel d'économies d'eau au sein de ces hôtels de plein air a été identifié. Reste maintenant à réaliser des diagnostics plus précis, à mettre en place des équipements de comptage performants, à réduire les fuites et à optimiser la gestion des piscines et des espaces verts. Notre contrat vise aussi la substitution. Là encore, les campings sont concernés avec une étude de faisabilité visant à démontrer la possibilité de l'utilisation de l'eau brute pour le remplissage des piscines sans remettre en cause la qualité sanitaire.

## LE RHÔNE REDEVIENT PLUS NATUREL

Les aménagements du fleuve Rhône des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ont eu des effets néfastes sur la morphologie du fleuve et la diversité des milieux alluviaux. Les travaux de remobilisation des marges alluviales par « activation » de l'érosion latérale au fil des crues complètent les actions de rajeunissement des îles et d'augmentation des débits réservés engagées sur le fleuve depuis 2000. Ils permettent au Rhône de remobiliser les sédiments piégés sur ses marges et de redessiner au fil des crues une morphologie plus diversifiée.

Le site de Baix Logis Neuf est un des sites prioritaires identifiés dans le cadre de l'Observatoire des Sédiments du Rhône pour mettre en œuvre ce type de travaux de restauration.

Le Haut-Rhône à Culoz (01), vue depuis le Grand Colombier, au fond le lac du Bourget.



### Travaux de restauration de la dynamique fluviale sur le Site de Baix

Portés par la Compagnie Nationale du Rhône, ces travaux visent à favoriser les échanges entre le fleuve et ses annexes, diversifier les écoulements et augmenter les perturbations en crue (auto-entretien), assurer un fonctionnement hydraulique le plus naturel possible, améliorer la remobilisation des matériaux par l'énergie du Rhône en crue... Cela permettra de diversifier les milieux naturels, et favorisera ainsi le maintien des espèces patrimoniales et le renforcement de la biodiversité. Pour ce projet de 3,5 M€, l'agence apporte un soutien à hauteur de 70 % soit 2,45 M€. Sur ce secteur, 2 autres sites devraient prochainement faire l'objet de projets de restauration morphologique (Saulce, Gouvernement), permettant avec le site de Baix de redonner à ce Rhône court-circuité de 8,5 km un fonctionnement plus naturel.

### Bientôt une nouvelle passe à poissons sur le seuil de la Cèze

Pour améliorer la continuité sur le seuil de la Cèze (liste 2), la réalisation d'une passe à poissons rustique à bassins successifs permettra la circulation de plusieurs espèces: alose, anguille, lamproie marine, brochet, cyprinidés d'eau vive. L'investissement s'élève à 1,2 M€ dont 40 % sont financés par l'agence.

### Sur le secteur du Haut-Rhône, la nature reprend ses droits

Sur le secteur du Haut-Rhône, où 22 îles ont déjà été recreusées et reconnectées au Rhône, la diversité des macro-invertébrés a augmenté et le nombre des poissons d'eau courante (ombre commun, ablette, barbeau, vandoise) a doublé. Moteur de ces transformations, le syndicat du Haut-Rhône (SHR), a été retenu dans le cadre de l'appel à initiatives de l'agence pour expérimenter le dispositif des PSE (paiements pour services environnementaux). En 2020 la phase d'élaboration du projet territorial a démarré ainsi que le lancement de l'animation territoriale. Reste à recruter les agriculteurs volontaires pour la signature des contrats sur les 5 prochaines années.

### Le « Plan Rhône-Saône 2021-2027 » en marche

En 2020, l'agence de l'eau a participé aux étapes de co-construction de la 3<sup>e</sup> édition du Plan Rhône-Saône. En décembre, les quatre régions réunies autour du Préfet coordonnateur de bassin et du Président du Comité de bassin, en présence du directeur général de l'agence, de représentants de Voies navigables de France, de la Compagnie Nationale de Rhône et d'Electricité de France, ont réaffirmé leur ambition commune pour le développement, la transition écologique et la protection des territoires de l'axe Rhône-Saône.

L'agence, animatrice du volet « eau et biodiversité », porte de nouvelles orientations autour de 5 orientations principales :

- développer la connaissance au service des gestionnaires ;
- restaurer la morphologie fluviale et la continuité écologique du Rhône et de la Saône ;
- préserver et restaurer les zones humides, les annexes fluviales ainsi que la biodiversité ;
- préserver l'équilibre quantitatif face au changement climatique en maîtrisant ou réduisant les prélèvements en particulier dans les secteurs en déficit, dans le respect de la solidarité amont/aval. Les projets visés (agricoles, industriels, AEP) devront permettre de réduire les prélèvements dans le Rhône ou la Saône ou de réduire leur impact sur les milieux aquatiques ;
- réduire les pollutions par les substances toxiques d'origine industrielle et domestique.

POINT DE VUE

### Laurent Teil

La ressource en eau préservée grâce à un PGRE



Conseiller délégué de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, chargé de la thématique grand cycle et Maire de Sablons

Sur notre territoire, les niveaux de la nappe alluviale du Rhône à hauteur de l'île de la Platière ne garantissent pas la bonne connexion à la forêt alluviale. Pour remédier à cette situation, les acteurs locaux ont lancé les études préalables à l'élaboration d'un Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) dont les enjeux sont aussi la préservation de l'eau potable, le maintien du développement industriel et agricole. Financées à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau, les études portent sur l'examen des solutions de réinfiltration, de substitution des prélèvements, de modification des débits ou du lit du Rhône. Autant de leviers possibles qui doivent permettre de combiner efficacité et coût financier. Les scénarios seront modélisés en 2021.

## Chiffres

### Plan Rhône 2015-2020 :

un très bon avancement du volet Qualité-Ressource-Biodiversité piloté par l'agence de l'eau.

87 % des montants prévus ont été engagés à fin 2020 soit environ 109 M€ de projets réalisés.

L'agence a apporté 40 M€ sur les 49 M€ prévus (soit 80 %) et 3 M€ d'aide sur le volet communication et éducation aux territoires.

#### Connaissance

20,5 M€ 128 %

#### Réduction des pollutions

31,3 M€ 82 %

#### Gestion quantitative de la ressource

6,3 M€ 79 %

#### Continuité écologique

16,6 M€ 83 %

#### Restauration des milieux humides

10,2 M€ 79 %

#### Restauration hydromorphologique

24,1 M€ 80 %

■ programmation réalisée  
■ objectif

## LES BESOINS LIÉS AU RATTRAPAGE STRUCTUREL, TOUJOURS IMPORTANTS

En Corse, les aides attribuées aux territoires en zones de revitalisation rurale ont représenté 8,8 M€ tous domaines confondus. L'agence apporte en général une aide à hauteur de 70 % et le plan de financement est habituellement complété par la Collectivité de Corse.

Les projets dans le domaine de l'eau potable ont totalisé 7,7 M€ d'aides.

21 projets ont été accompagnés, notamment pour la réhabilitation de réseaux et d'infrastructures d'eau en général ou pour protéger la ressource. Les collectivités concernées sont notamment les communes de Loretto di Tallano, Santo Pietro Di Tenda, Patrimonio, Lumio, Olmeta di Capocorso, Antisanti ou encore le SIVOM de Cervione Valle di Campoloro.

Les communes de Manso, Evisa, Osani, Calvi, ainsi que les Communautés de Communes du Centre Corse et de la Castagniccia-Casinca ont été aidées pour des travaux sur leurs réseaux d'assainissement ou leur station d'épuration, pour un montant total de 1,1 M€.

Les services d'assistance technique de la Collectivité de Corse (eau potable) et de l'OEHC (assainissement) sont également aidés afin de pouvoir apporter leur appui aux communes éligibles (370 K€).

En dehors des zones de revitalisation rurale, les aides de l'agence ont concerné des schémas directeurs dans les domaines de l'eau et de l'assainissement (13 schémas ou études).



**Concernant la préservation et la restauration des milieux aquatiques,** l'agence a soutenu notamment l'effacement d'un seuil privé (seuil de Sagone Moulin), l'animation du SAGE Prunelli Gravona, golfes d'Ajaccio et de Lava, présenté au comité de bassin début 2021 et une étude pré-opérationnelle à la restauration et à l'entretien des milieux aquatiques du Cap Corse.

L'agence a financé également un état des lieux des connaissances de la ressource en eau souterraine, porté par la Collectivité de Corse. Il doit permettre d'identifier des perspectives de mobilisation de la ressource à court et moyen termes, tout en la préservant.

L'agence a également aidé financièrement des travaux d'urgence sur le Prunelli, suite à la tempête Fabien de décembre 2019 (aides post-crués), ainsi que le service d'assistance technique de la Collectivité de Corse en charge des milieux aquatiques (SATEMA).

La commission des aides de l'agence a validé fin 2020 le premier contrat de territoire sur l'île, conclu entre l'agence de l'eau, la Collectivité de Corse et la communauté de communes Pieve d'Ornano et du Taravo (CCPOT). Il s'agit d'un contrat multithématiques, doté de 8,4 M€ d'aides de l'agence sur 3 ans (dont 6,8 M€ au titre du rattrapage structurel), qui permet notamment d'accompagner cette communauté de 26 communes dans un important programme d'investissement en faveur de l'eau potable et de l'assainissement (construction ou réhabilitation de 9 stations d'épuration prioritaires en termes d'impact sur les milieux - 14 études de diagnostic des systèmes d'assainissement qui définiront les programmes de travaux nécessaires à l'achèvement des opérations prévues au Programme de Mesure du SDAGE Corse - 13 opérations de réhabilitation des réseaux d'eaux usées - 6 opérations eau potable).

POINT DE VUE



Présidente de la Communauté de communes Pieve d'Ornano et du Taravo

**Valérie Bozzi**

14 millions d'euros mobilisés pour optimiser nos réseaux

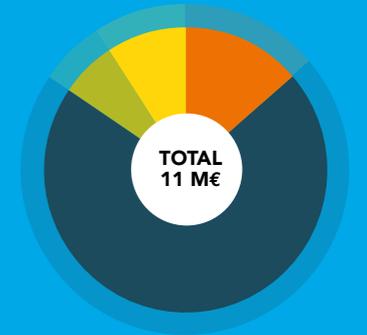
Signé en décembre 2020 entre la Collectivité de Corse, l'agence de l'eau et notre communauté de communes, le contrat de territoire nous donne les moyens nécessaires à l'amélioration de nos systèmes d'assainissement, à l'optimisation de notre gestion de l'eau potable et à la restauration des milieux aquatiques. Sur trois ans, nous mobilisons 14 millions d'euros, dont 8 millions de subventions de l'agence de l'eau et 3 millions de la Collectivité de Corse.

Une partie de cette enveloppe sera consacrée à la construction de 5 stations d'épuration et à la réhabilitation de 4 autres, ainsi qu'à la préservation et la restauration de 200 hectares de zones humides. Un diagnostic a été lancé également sur l'état de nos réseaux d'assainissement et d'eau potable, en vue de programmer des travaux de remise à niveau afin d'économiser ou de substituer 400 000 m<sup>3</sup> d'eau par an.

Chiffres

11 M€

(dont 1 M€ de primes de performance épuratoire) ont été attribués par l'agence de l'eau en 2020 pour le bassin de Corse sur une soixantaine de projets.

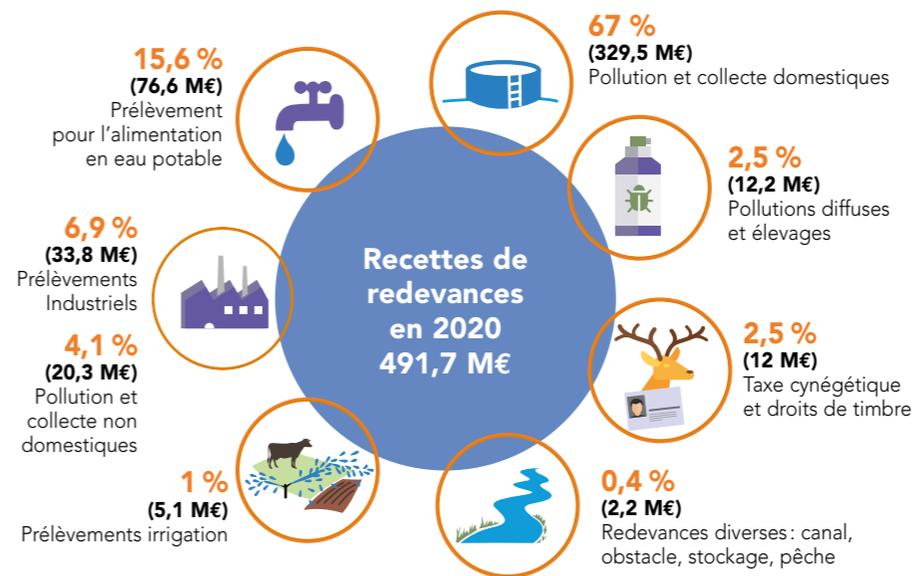


- 1,5 M€ Lutte contre les pollutions
- 7,8 M€ Eau potable
- 0,7 M€ Restauration des milieux aquatiques, gestion concertée, animation, connaissance
- 1 M€ Primes de performance épuratoire

# LES REDEVANCES



## UNE JUSTICE FISCALE ÉTROITEMENT CONTRÔLÉE



La justice fiscale reste une priorité majeure de l'agence de l'eau, y compris en période de crise. Pour y répondre, un contrôle fiscal crédible est indispensable. Le contrôle fiscal poursuit quatre finalités : la protection de l'environnement, la répression d'éventuels comportements frauduleux, la dissuasion d'omettre de déclarer ou de ne pas payer ses redevances, la volonté d'assurer les recettes dont l'agence a besoin.

Fortement perturbée en 2020 par des reports de visites après l'été\*, une cinquantaine de contrôles de 2020 seront ainsi notifiés début 2021. Pour autant, l'agence a tenu à développer en 2020 les contrôles fiscaux en régie pour des dossiers à enjeux ou complexes.

Au final, l'année 2020 est marquée par une baisse en nombre des contrôles fiscaux (157 au lieu de 205 en 2019) mais le montant de redressement net (1732 k€) reste dans la moyenne des années précédentes.

La recherche de nouveaux redevables a permis d'identifier 94 nouveaux interlocuteurs pour un montant cumulé de redevances significatif de 64 000 €.

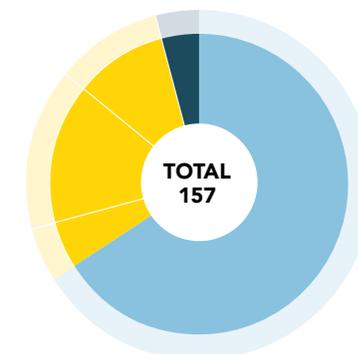
\* L'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 a suspendu les contrôles fiscaux portant sur l'année d'activité 2017 jusqu'au 23 août.

## Chiffres

**491,7 M€**  
de recettes de redevances 2019 émises en 2020.

**94 %**  
des redevables ont choisi la télé-déclaration en 2020.

**157**  
contrôles fiscaux ont été menés à terme en 2020 pour un redressement fiscal de 1 732 k€.



- 103 contrôles sur la pollution et collecte domestique
- 46 contrôles sur les prélèvements (16 collectivités, 23 irrigations et canaux et 7 industries)
- 8 contrôles sur la pollution et collecte industrielle

## 164 contrôles métrologiques pour fiabiliser les assiettes de redevance et de primes

65 de ces contrôles concernent les primes pour épuration versées aux collectivités (39,6 %), 60 les redevances de pollution industrielle (36,6 %) et 39 les redevances pour prélèvement d'eau (23,8 %).

Ces contrôles métrologiques ont été principalement axés sur les thématiques suivantes :

- mesures de volumes d'eau prélevés, en l'absence de déclaration par les collectivités, les industriels et les irrigants, diagnostics de fonctionnement de dispositifs de comptage;
- contrôles des dispositifs d'autosurveillance des rejets installés sur les stations d'épuration urbaines et industrielles, campagnes générales de mesures des rejets industriels;
- audit des laboratoires des collectivités et des industriels, non accrédités COFRAC, réalisant des analyses environnementales sur les rejets.

10 organismes implantés sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse ont été habilités en 2020 pour réaliser les contrôles sur site des dispositifs d'autosurveillance au titre du suivi régulier des rejets (dont 2 SATESE). 7 organismes ont également été habilités pour réaliser les diagnostics sur site des dispositifs de mesure des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel.

134 manuels d'autosurveillance de systèmes d'assainissement urbains supérieurs 2 000 équivalents-habitants ont été expertisés. Seuls 54 étaient conformes au modèle national et ont pu être signés par l'agence de l'eau (40 %). Enfin, 6 nouveaux industriels ont reçu leur agrément pour que leur redevance de pollution soit calculée selon le régime du suivi régulier des rejets (SRR).

## Les redevances, un outil pour favoriser les économies d'eau

Les fuites des réseaux d'eau potable dépassent chaque année le milliard de m<sup>3</sup>. C'est plus de 20 % du volume mis en distribution. Il y a urgence à agir pour réduire ce gaspillage et ainsi s'adapter aux effets du changement climatique. Les collectivités responsables des services d'alimentation en eau potable sont en première ligne. Elles ont l'obligation depuis 2014 et les décrets issus de la loi dite « Grenelle » de réaliser un diagnostic de leurs réseaux puis d'établir un plan d'actions pour améliorer les rendements. Jusqu'en 2016, les collectivités n'étaient pénalisées que lorsque la connaissance de leurs réseaux était insuffisante. Depuis 2017, en cas de rendement insuffisant et d'absence de plan d'action des collectivités, celles-ci voient leur redevance pour prélèvement d'eau potable doublée afin de les inciter à mettre en œuvre des actions concrètes de réduction des fuites et ainsi baisser la pression du prélèvement sur les milieux aquatiques.

Sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, 2 480 collectivités sont concernées par 5 321 réseaux d'eau potable.

## Au plus proche du plafond mordant

Depuis 2019, un pilotage de l'encaissement des redevances a été organisé de manière transversale au sein de l'agence de manière à exploiter au mieux nos ressources financières disponibles et à être au plus près du plafond de redevances fixé par la loi. En 2020, ce plafond a été dépassé de 0,25 % ce qui est très limité (1,30 M€). Compte tenu du dépassement du plafond collectif des 6 agences de l'eau et en profitant des minoration des agences n'ayant pas atteint leur plafond, l'agence Rhône Méditerranée Corse a procédé à un reversement de 0,20 M€ au budget général de l'État.

## Modernisation des déclarations

Depuis 2006, les agences de l'eau ont mis en place un téléservice permettant aux redevables de déclarer sur Internet leurs données. La volonté de l'agence est de développer les fonctions de ce portail pour les redevables (rectification possible, contact du gestionnaire, etc.).

L'agence de l'eau mène une politique volontariste sur le sujet. Depuis 3 ans, elle n'envoie plus de formulaire papier (les déclarations papier restent toutefois recevables pour les personnes en difficulté numérique). **Le taux de déclaration est ainsi passé de 69 % en 2017 à 94 % en 2020 !**

## La connaissance des réseaux est jugée conforme pour 86,3 % des collectivités

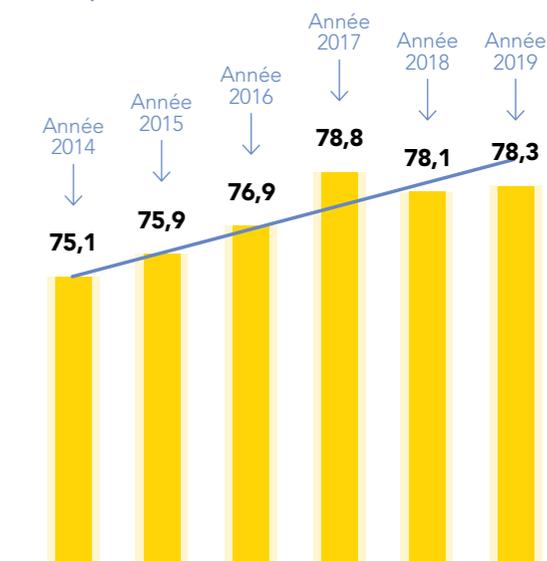
En revanche, pour 454 réseaux d'eau potable la connaissance des réseaux est insuffisante (contre 508 en 2019; 404 en 2018 et 388 en 2017).

Parmi les 4 867 réseaux d'eau potable ayant un bon niveau de connaissance, 1 362 ont un rendement insuffisant dont 237 sans plan d'action (632 disposent encore du délai pour le réaliser).

## Le rendement moyen déclaré est de 78,3 %

Le rendement cible fixé dans le cadre des lois Grenelle s'élève à 80 %. Les réseaux dont le rendement est inférieur à cette cible ont un rendement moyen de 66,6 %. Dans ces cas c'est pratiquement un tiers de l'eau mise dans le réseau qui est perdu dans les fuites ! L'amélioration du rendement des réseaux pour lesquels les données sont cohérentes au fil des ans est légèrement supérieure à 1 % par an.

Évolution du rendement moyen pondéré\* sur la période 2014-2019



\*seuls les rendements des services déclarant un rendement vraisemblable ont été retenus

## POINT DE VUE



Président de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille

## Antoine Parra

### À l'écoute des besoins des collectivités

En 2020, l'agence de l'eau nous a accordé un report d'un mois pour remplir et envoyer notre déclaration de redevances obligatoire. Nous n'étions pas en mesure d'effectuer dans les temps les démarches en raison d'une conjoncture défavorable en interne. En plus de la réorganisation des équipes en télétravail liées à la pandémie de la Covid-19 et au confinement, nous étions confrontés au départ de notre technicien en charge du suivi de production, de la gestion des statistiques et des obligations administratives. C'est notre directeur des services techniques qui a repris les dossiers dans l'attente de pourvoir le poste. Il lui a fallu un peu de temps pour se familiariser avec les formulaires, les données... Très compréhensive, l'agence nous a accompagnés dans les démarches et nous a été d'une grande aide. Nos échanges étaient très constructifs.

# LA PLANIFICATION LA GOUVERNANCE LOCALE

Le Bez, affluent de la Drôme

légende

## SAGE EN RHÔNE- MÉDITERRANÉE ET CORSE : UN BILAN POSITIF, MALGRÉ LE CONTEXTE

Quatre nouveaux SAGE ont été approuvés par arrêté préfectoral en 2020 (Bièvre Liers Valloire, Nappes de la plaine du Roussillon, Vistre - Nappes Vistrenque et Costières, Tille).

D'autres projets de SAGE ont bien avancé, malgré les difficultés posées par la crise sanitaire et le contexte de renouvellement des Commissions locales de l'eau (CLE), à la suite des élections municipales. En Corse notamment, la rédaction du SAGE Prunelli Gravona Golfe d'Ajaccio a été finalisée pour une présentation du projet devant le comité de bassin Corse début 2021.

La CLE du SAGE du bassin versant du Lez a quant à elle validé ses orientations stratégiques, qui ont fait l'objet d'un avis très favorable du comité d'agrément du comité de bassin Rhône-Méditerranée.

À noter également en 2020 la consultation menée sur le projet de périmètre du nouveau SAGE Durance, identifié nécessaire dans le SDAGE et qui devrait constituer le plus grand SAGE de France.

12 des 18 SAGE identifiés comme nécessaires par les SDAGE Rhône-Méditerranée (16 SAGE) et de Corse (2 SAGE) pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) sont désormais adoptés. Le travail reste à poursuivre pour 6 SAGE.

Dans les années à venir, l'objectif est également d'engager la révision de certains SAGE pour y intégrer des dispositions et règles à la hauteur des enjeux identifiés dans les SDAGE et les études récentes, pour le partage équilibré de la ressource, la préservation des ressources stratégiques pour l'eau potable ou la préservation du bon fonctionnement des milieux aquatiques notamment.

## Chiffres

**4** nouveaux SAGE approuvés par arrêté préfectoral :  
*Liers Valloire, Nappes de la plaine du Roussillon, Vistre - Nappes Vistrenque et Costières, Tille.*

**35** SAGE approuvés au total sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, et 5 en cours d'élaboration.

**2** SAGE en émergence (projets de périmètre) :  
*Durance et Argens (SAGE nécessaires identifiés dans le SDAGE).*

**1** nouvel EPTB et 3 nouveaux EPAGE dont 1 première création ex-nihilo, sur le bassin Rhône-Méditerranée, soit au total à fin 2020, 18 EPTB et 15 EPAGE.

### État d'avancement des SAGE

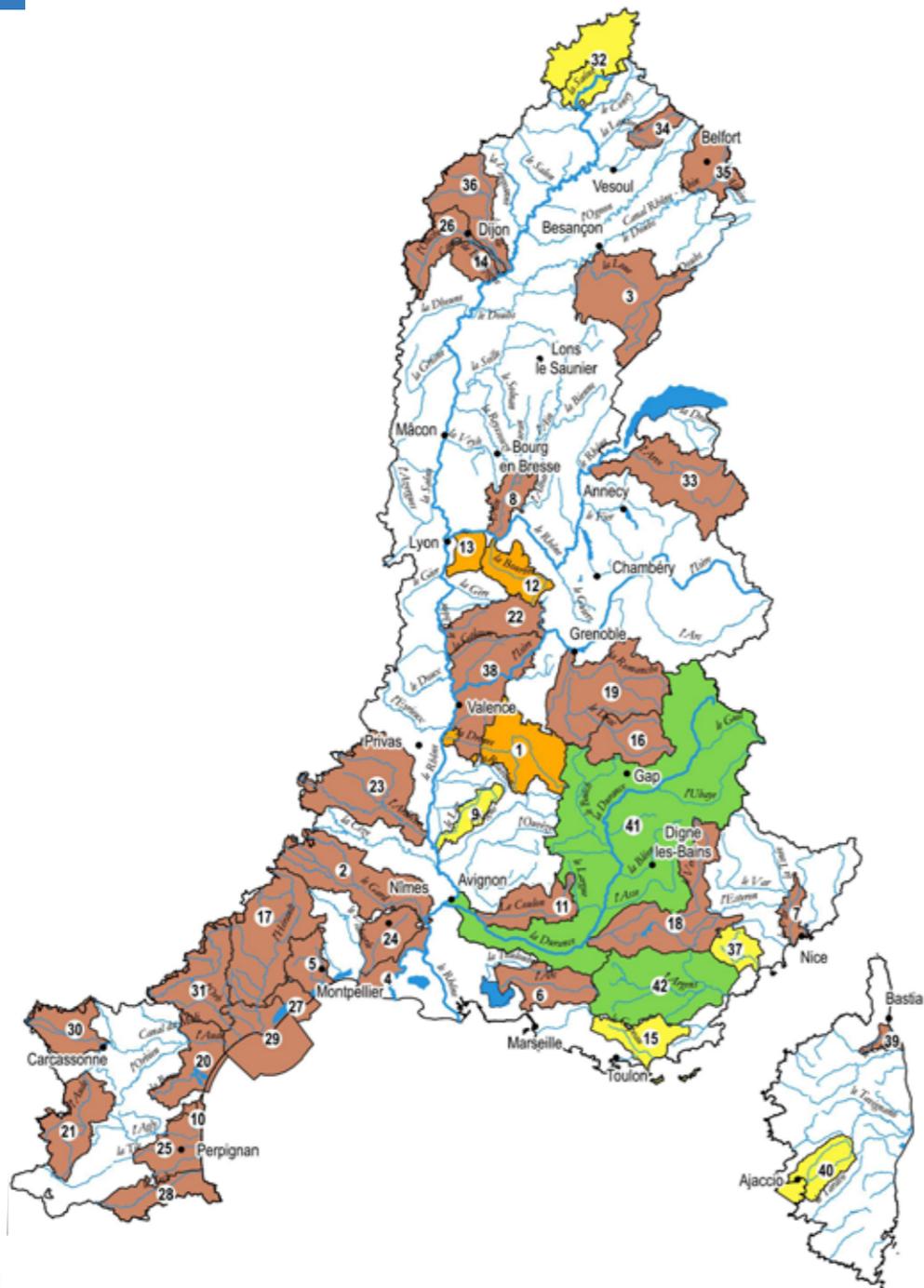
(décembre 2020)

Source des données : GEST'EAU

- En cours d'élaboration
- Approuvé en cours de révision
- Approuvé (PAGD et règlement)
- En émergence

- 1 - Drôme
- 2 - Gardons
- 3 - Haut Doubs - Haute Loue
- 4 - Camargue Gardoise
- 5 - Lez Mosson Etangs Palavasiens
- 6 - Arc Provençal
- 7 - Basse vallée du Var
- 8 - Basse vallée de l'Ain
- 9 - Lez
- 10 - Etang Salse-Leucate
- 11 - Calavon
- 12 - Bourbre
- 13 - Nappe de l'est lyonnais
- 14 - Vouge
- 15 - Gapeau\*
- 16 - Haut Drac
- 17 - Hérault
- 18 - Verdon
- 19 - Drac Romanche
- 20 - Basse vallée de l'Aude
- 21 - Haute vallée de l'Aude
- 22 - Bièvre Liers Valloire\*
- 23 - Ardèche
- 24 - Vistre - Vistrenque
- 25 - Nappes de la plaine du Roussillon\*
- 26 - Ouche\*
- 27 - Etang de Thau
- 28 - Tech - Albères
- 29 - Nappe de l'Astien
- 30 - Fresquel\*
- 31 - Orb-Libron\*
- 32 - Grès du trias inférieur\*
- 33 - Arve\*
- 34 - Nappe du Breuchin\*
- 35 - Allan\*
- 36 - Tille\*
- 37 - Siagne\*
- 38 - Bas-Dauphiné plaine de Valence\*
- 39 - Etang de Biguglia
- 40 - Prunelli Gravonne Golfe d'Ajaccio
- 41 - Durance\*
- 42 - Argens\*

\* : SAGE identifié comme nécessaire dans le SDAGE



## GEMAPI : une dynamique de structuration qui se poursuit

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) se sont vus attribuer la compétence GEMAPI, en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, promulguée en 2014.

Cette loi a également créé le statut d'EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) et a conforté les EPTB (établissements publics territoriaux de bassin) pour donner de la visibilité et une cohérence renforcée à l'action des syndicats de rivière en faveur d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Fin 2019, le bassin Rhône-Méditerranée comptait 17 EPTB et 12 EPAGE. En 2020, un nouvel EPTB a été reconnu sur le bassin versant du Gapeau (département du Var) et 3 projets d'EPAGE ont fait l'objet d'un avis favorable du comité d'agrément du comité de bassin. Parmi ceux-ci, une première création d'EPAGE ex-nihilo, sur le bassin versant de

la Grosne (départements de Saône-et-Loire et du Rhône), a été proposée par le préfet coordonnateur de bassin. Cette procédure permet la création d'un syndicat unique exerçant la totalité de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant, identifié prioritaire pour la création d'un EPAGE dans le SDAGE.

La dynamique de structuration est également positive sur d'autres secteurs sur lesquels des syndicats mixtes de bassin versant se sont constitués, principalement par fusion ou extension de syndicats préexistants. Des dossiers de demande de reconnaissance en EPAGE ou EPTB sont actuellement en préparation par certains syndicats.

Il reste néanmoins quelques secteurs du bassin pour lesquels la structuration est difficile ou peine à aboutir. Le travail est donc à poursuivre, pour organiser la maîtrise d'ouvrage, assurer une gestion intégrée de l'eau et favoriser ainsi la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures.

POINT DE VUE



Vice-président du Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon

### Charles Jullian

*Une étude de préfiguration comme aide à la décision*

Dans le cadre de l'adoption à 5 ans de notre Sage, nous avons lancé en 2020 une étude de préfiguration, avec l'appui de l'agence de l'eau et des services de l'État. L'enjeu majeur est de définir le périmètre de ce Sage et de décider s'il doit être commun à notre bassin versant du Garon et à celui, voisin, de l'Yzeron. Nous partageons des problématiques communes de risques de crues importants et de pression foncière, mais avons, pour ce qui nous concerne, la contrainte supplémentaire de protection de la nappe phréatique du Garon, qui alimente en eau potable plus de 90 000 personnes. S'il nous semble important de nous doter d'un Sage, un outil formidable pour les territoires, nous avons besoin d'en déterminer le périmètre en parfaite connaissance des avantages et inconvénients. L'étude de préfiguration sera un outil déterminant d'aide à la décision.



# LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

## FAVORISER LES COOPÉRATIONS FONDÉES SUR LES PARTENARIATS LOCAUX

Plus que jamais en 2020, les relais locaux dans les pays du Sud sont apparus comme la solution pour assurer la continuité dans les programmes de coopération internationale. Si les crises climatiques et sécuritaires pouvaient jusqu'ici restreindre les déplacements vers les pays bénéficiaires, la crise sanitaire de 2020 les a complètement empêchés. Elle a ainsi mis en évidence tout l'intérêt de favoriser de solides partenariats locaux afin que le relais soit pris et que les actions sur le terrain se poursuivent. Ce sont des schémas de coopération à réinventer.

Malgré toutes les difficultés rencontrées en 2020, 49 projets répartis dans 17 pays d'intervention ont pu recevoir des financements de la part de l'agence. Ainsi l'action internationale de l'agence mobilise cette année encore l'intégralité de ses possibilités financières.

L'impossibilité de réaliser des missions à l'étranger a fortement perturbé l'activité de coopération institutionnelle qui a été quasiment à l'arrêt à l'exception notable des actions menées au Maroc sur les bassins du Souss Massa et du Drâa.

Ces contraintes ont aidé à l'émergence de nouveaux outils de communication à distance (visioconférences, webinaires...) qui multiplient les opportunités d'échanges d'information et de mises en relations au nord comme au sud.

### Les partenariats tissés avec les acteurs financiers sur le bassin se diversifient

Fonds eau de la Métropole de Lyon, appel à projets solidaires de la métropole Aix-Marseille-Provence, actions des régions Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie... constituent désormais un socle solide de soutien financier pour les acteurs de coopération du bassin engagés à l'international sur les enjeux de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Ils permettent à l'agence de l'eau de mobiliser l'intégralité de ses crédits prévus pour la coopération internationale.

## Chiffres

**49** projets solidaires soutenus par l'agence en 2020 (88 en 2019).

**4 M€** d'aides accordées en 2020.

**17** pays bénéficiaires de projets de solidarité financés par l'agence.



## Appel à projets eau et solidarités internationales

Les agences de l'eau mobilisent une enveloppe de 2 M€

Afin de renforcer l'articulation entre les partenariats institutionnels et les opérations de solidarité internationale, les 6 agences de l'eau ont lancé ensemble début janvier 2021 un appel à projets exceptionnel. Il vise des projets de solidarité internationale qui déclinent les programmes d'actions élaborés, ou en cours d'élaboration, par des autorités étrangères partenaires des agences de l'eau françaises. Les projets devront répondre à des impératifs de développement visant en priorité la mise en place d'infrastructures et d'équipements durables pour l'accès à l'eau potable à l'assainissement et à l'hygiène des populations. Ils pourront intégrer la protection des ressources en eau dans un contexte de changement climatique et mobiliser des solutions fondées sur la nature. Fin des candidatures le 30 juin 2021.

Toutes les infos sur [www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)



Président de la Communauté de communes de Bram et conseiller départemental de l'Aude

## André Viola

*La coopération internationale est l'un de nos marqueurs forts*

Engagé depuis 2012 dans un programme de coopération décentralisée avec la commune de Zgharta Ehden sur le volet touristique, le Département de l'Aude intervient aujourd'hui sur les problématiques de gestion de l'eau. En 2020, nous avons œuvré pour la signature d'une charte de l'eau engageant l'ensemble des acteurs du bassin versant de cette zone du nord du Liban. Après une phase d'assistance au diagnostic et à l'ingénierie, notamment sur la restauration des captages et le suivi de la qualité des eaux, nous allons aborder le volet des infrastructures, car les besoins sont immenses en la matière. Nous envisageons d'actionner la loi Oudin-Santini autorisant les collectivités à consacrer jusqu'à 1 % de leur budget pour l'eau et l'assainissement au financement d'actions de solidarité internationale. L'agence de l'eau est un partenaire majeur sur ce type de projet.

# LA CONNAILSSANCE



Grenouille verte (*Rana esculenta*)

## MAINTIEN D'UN BUDGET SIGNIFICATIF POUR LA CONNAISSANCE

Depuis le début du 11<sup>e</sup> programme, l'agence de l'eau a maintenu un budget substantiel pour apporter son soutien à la recherche, aux études et au développement et faire progresser la connaissance au service de la gestion dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Le soutien à la R&D vise principalement les connaissances sur les incidences du changement climatique et les mesures d'adaptation, sur les pressions humaines et leurs effets sur les milieux aquatiques, notamment les pollutions par les substances et les pressions physiques, mais aussi sur l'intégration des éléments relevant des sciences sociales, économiques et politiques.

En 2020, cela a représenté plus de 3 M€, pour une dizaine de projets de recherche et une trentaine d'études dont une part significative a bénéficié à la connaissance des milieux marins côtiers (1,5 M€).

Ces partenariats s'inscrivent dans le cadre d'accords-cadres pluriannuels dont 2 ont été renouvelés en 2020 pour 5 ans :

- avec INRAE, dans le prolongement des accords précédents avec l'IRSTEA désormais fusionné avec l'INRA,
- avec IFREMER, selon des modalités révisées et harmonisées entre les 6 agences de l'eau.

L'accord-cadre de partenariat avec la Zone atelier bassin du Rhône (ZABR), qui réunit près d'une trentaine d'organismes de recherche, sera renouvelé en 2021.



Rencontre entre équipes lors du renouvellement de l'accord-cadre avec l'INRAE.



Les journées Eau & Connaissance de l'agence de l'eau permettent de valoriser les connaissances nouvelles et favorisent le lien sciences-gestion et la diffusion des retours d'expérience, au bénéfice de la mise en œuvre des SDAGE et de leurs programmes de mesures.

### Des avancées sur les solutions pour adapter la restauration des rivières face aux changements globaux

Face à l'amplification des étiages et des crues liés aux effets du changement climatique, à la pression démographique et touristique, au développement des activités économiques... reconquérir le bon fonctionnement des rivières est indispensable ! Si le recours aux solutions fondées sur la nature est désormais reconnu pour restaurer et favoriser la résilience de nos rivières, la prise en compte de l'ensemble des enjeux socio-économiques et environnementaux reste difficile : comment par exemple concilier la présence d'un corridor boisé, indispensable à la biodiversité, avec la prévention des risques d'inondation ? En donnant la parole à des experts scientifiques, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a dressé un panorama des derniers travaux de recherche qu'elle a soutenus pour mieux comprendre le fonctionnement des cours d'eau et apporter des réponses adaptées dans les territoires pour l'améliorer.

Compte tenu du contexte sanitaire, cette édition 2020 des journées « Eau&Connaissance » a été organisée sous forme de 2 webinaires, les 14 et 21 janvier 2021 qui ont rassemblé chacun près de 170 personnes.

Retrouvez les présentations sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) (rubrique **Événements**)

### État de santé des lagunes : une journée pour en parler

Les lagunes méditerranéennes sont une spécificité des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Emblématiques des côtes sableuses, elles subissent de nombreuses pressions liées aux activités humaines.

Les SDAGE Rhône-Méditerranée et de Corse affirment des objectifs ambitieux de restauration de ces milieux et identifient la nécessité de définir les flux admissibles pour les lagunes afin de réduire les apports polluants encore trop importants sur beaucoup d'entre elles.

**Lors de la journée technique qui s'est tenue le 8 septembre à Lattes (34), l'agence et ses partenaires**

**ont présenté les derniers résultats sur l'état de santé et le fonctionnement des lagunes. Une centaine de gestionnaires, scientifiques, bureaux d'études... étaient présents pour en prendre connaissance.** Des ateliers d'échanges se sont tenus l'après-midi pour partager les premiers retours d'expériences sur les démarches de détermination des flux de nutriments admissibles par les lagunes. L'objectif était de mettre en commun les outils et méthodes existants, mutualiser les compétences techniques et accompagner autant que possible ces démarches sur les bassins versants.



Les Aresquiers en bordure de l'étang de Thau.

## ÉTAT DES EAUX

L'agence améliore encore la surveillance et multiplie les outils de mise à disposition des données

L'agence de l'eau a publié en mars 2020 son rapport sur l'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. **Près de la moitié des cours d'eau sont en bon état écologique et 85 % des nappes sont en bon état quantitatif dans le bassin Rhône-Méditerranée. Ces chiffres s'élèvent respectivement à 91 % et 100 % en Corse.**



### Surveillance accrue

Depuis plus de 4 ans, l'agence suit des polluants présents en quantité très faible mais très régulièrement dans les cours d'eau: substances pharmaceutiques (antidiabétiques, anti-hypertenseurs, anti-épileptiques, analgésiques tels que le paracétamol, bêtabloquants, diurétiques, anxiolytiques, anti-inflammatoires), stéroïdes, hormones, stimulants tels que caféine et nicotine, cosmétiques... **Plus de 120 de ces substances sont présentes dans les cours d'eau** avec par exemple pour conséquences une baisse de la reproduction des poissons, batraciens ou mammifères marins et un développement des bactéries résistantes aux antibiotiques.

Pour compléter ces analyses dans l'eau, l'agence a mis en place depuis 2018 des mesures de la bioaccumulation de certaines substances chimiques dans des petites crevettes d'eau douce, les **gammare**s. Les premiers résultats mettent en évidence la présence de substances non mesurées directement dans l'eau, comme des métaux, des PCB, des dioxines ou encore des insecticides chlorés interdits d'utilisation depuis de nombreuses années (DDT, dieldrine, HCH, heptachlore). Ces substances ont des effets nocifs sur les organismes aquatiques, mais sont également reconnues toxiques pour l'homme.

Un webservice pour les données de qualité des eaux



Depuis fin 2019, un webservice permet d'envoyer tous les 15 jours les données de surveillance de la qualité des eaux souterraines produites par l'agence vers la banque nationale ADES. Ainsi l'agence met à disposition les données contrôlées les plus récentes. Concernant les eaux superficielles, un travail avec l'OFB et le BRGM est en cours afin de transférer automatiquement les données de qualité vers le portail national Naiades. Il devrait se concrétiser en 2021.

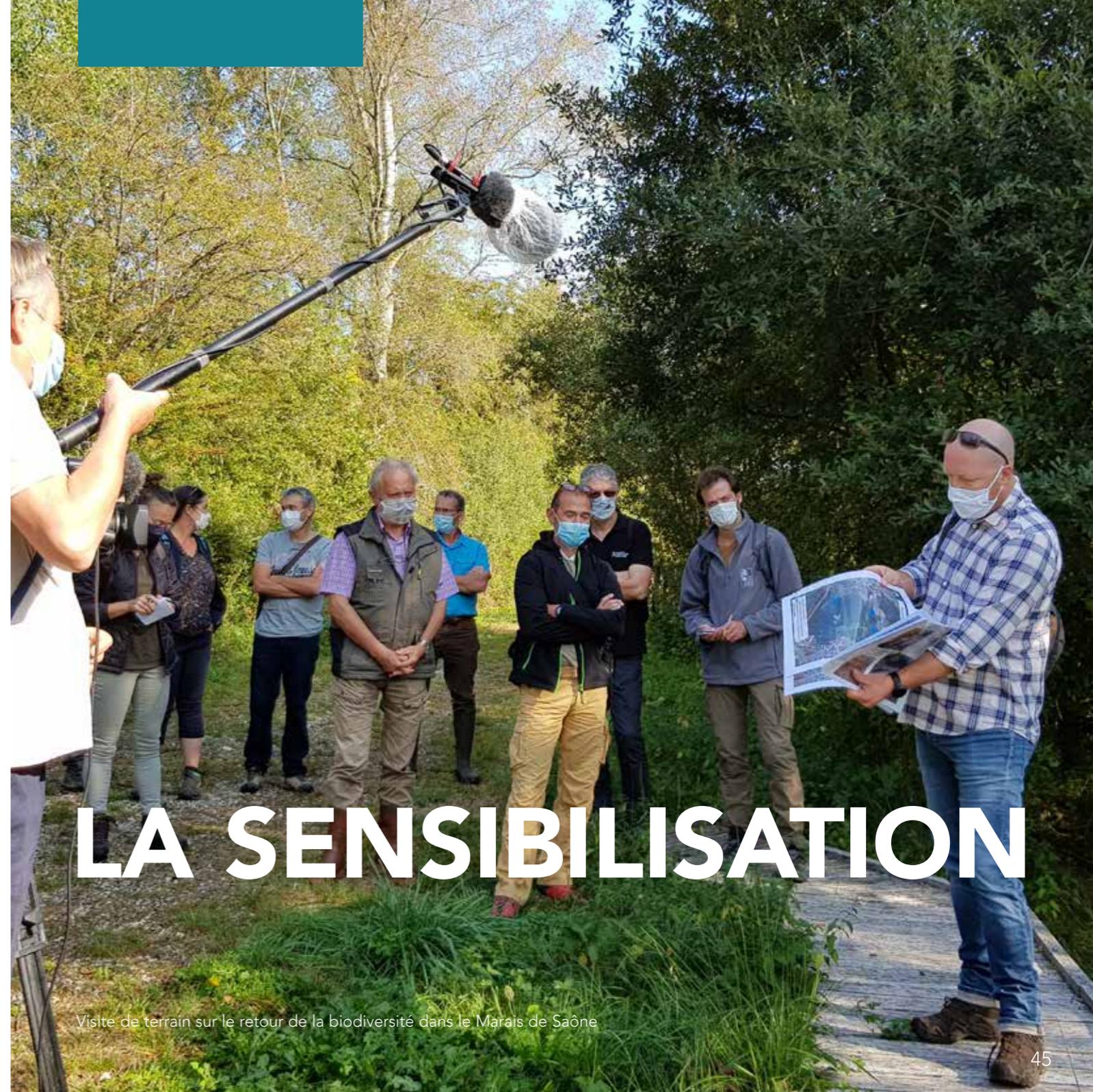
14,6 millions de résultats d'analyses accessibles grâce à un nouvel outil interactif



L'agence a conçu et mis à la disposition de tous, sur les sites Internet des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, un outil interactif permettant de naviguer vers divers horizons : chimie, biologie, contexte hydrologique des eaux de nos bassins. Cette synthèse interactive sera actualisée annuellement. Elle présente des cartes, des graphes, des tableaux et différentes statistiques par bassin, par région, par type de réseaux ou par station sur les données acquises par l'agence sur les cours d'eau, les plans d'eau et les eaux souterraines pour évaluer leur état.

<https://rhone-mediterranee.eaufrance.fr/rapport-qualite-des-eaux>

<https://corse.eaufrance.fr/surveillance-des-eaux/qualite-des-cours-deau>



# LA SENSIBILISATION

Visite de terrain sur le retour de la biodiversité dans le Marais de Saône

## RENDRE VISIBLES LES ACTIONS ET LES RÉSULTATS

Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, l'agence a cherché à rester en proximité du terrain afin de mobiliser les maîtres d'ouvrage, et notamment les nouveaux élus des collectivités. Elle a organisé 4 événements en présentiel dans le strict respect des consignes sanitaires: 1 journée sur les lagunes réunissant 100 personnes et 3 visites sur le terrain sur la thématique « Eau et biodiversité ». L'agence a su également évoluer vers le format webinaire: c'est ainsi qu'elle a réuni plus de 190 participants mi-décembre pour présenter aux gestionnaires de captages prioritaires une nouvelle stratégie d'actions différenciées selon les contextes locaux, en ligne avec les priorités fixées par les Assises de l'eau.

### Promouvoir la contribution de l'agence au Plan de relance

Dès mi-mai, l'agence a communiqué sur l'engagement de ses premières mesures d'urgence. Elle a ensuite, fin juin, engagé une large campagne de communication afin de faire connaître sa contribution au Plan de relance et l'élargissement de ses règles d'intervention dans le cadre de son appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat ». Elle a pour cela communiqué par voie de presse (38 retombées) et diffusé un emailing à plus de 11 000 contacts de maîtres d'ouvrage (collectivités, industriels et monde agricole) sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.



### Susciter la participation citoyenne sur les enjeux de l'eau

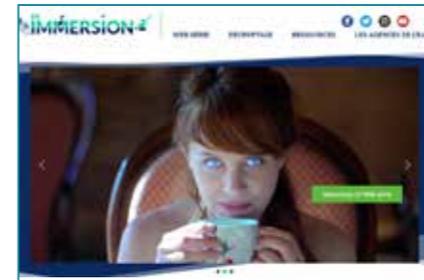


Convaincue que la participation citoyenne peut être un puissant moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de projets ambitieux pour l'eau et les milieux aquatiques, l'agence de l'eau a lancé un appel à projets afin d'inciter les collectivités à tester des actions citoyennes et à animer des débats avec le grand public sur les enjeux de l'eau pour leur territoire. L'agence de l'eau attribue des aides jusqu'à 70 % du montant du projet et prévoit de consacrer à cet appel à projets une enveloppe financière totale de 700 000 €. Les aides de l'agence portent sur des projets qui proposent d'animer des débats avec le grand public sur les enjeux de l'eau dans un contexte de changement climatique, d'expérimenter des actions concrètes, et qui, selon leur intégration dans la réflexion et/ou la stratégie d'action des élus locaux, peuvent être déployés sur le territoire. Les candidatures étaient ouvertes aux collectivités, syndicats de rivières, établissements publics et parcs naturels régionaux jusqu'au 31 janvier 2021.

### Franc succès sur les réseaux sociaux de la campagne « En Immersion »

Fin 2020, à l'issue de sa 2<sup>e</sup> saison, la campagne « En Immersion » des agences de l'eau sur les réseaux sociaux a permis de communiquer auprès du grand public sur 20 thématiques grâce à des vidéos courtes « teaser » et la publication de nombreuses infographies, constituant un véritable centre de ressources.

Le bilan de ces 2 années est plus que positif: 15 millions de personnes ont été touchées par un contenu de la campagne sur Facebook. Et ça continue au 1<sup>er</sup> semestre 2021 avec un temps fort sur la consultation du public!



En 2020, l'agence a produit un **film d'animation** « Stop aux micropolluants, un cocktail de solutions ». À visualiser sur la chaîne YouTube de l'agence de l'eau.

### Pour le grand public : l'appli « qualité rivière »

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées gratuitement depuis un smartphone et une tablette sur le terrain grâce à l'application mobile « qualité rivière ». Lancée en 2013 par l'agence Rhône Méditerranée Corse, l'appli est devenue nationale et intègre depuis l'été 2019 les données de qualité bactériologique des eaux de baignade issues du ministère de la Santé.

À télécharger sur vos smartphones !



## Chiffres

**3 M€** d'aides

ont été accordées pour 112 opérations de communication et éducation à la préservation des milieux aquatiques.

**5** événements

organisés par l'agence en 2020 (1 journée « Eau et connaissance » sur les lagunes, 3 visites terrain « Eau et biodiversité », 1 webinaire sur la protection des captages prioritaires) rassemblant au total près de 267 participants en présentiel et 190 en webinaire.

**29** cérémonies

de signatures, inaugurations de travaux ou poses de première pierre auxquelles l'agence de l'eau a participé.

**1** inauguration

pour la distinction « Rivière en bon état ».

**20** opérations presse

menées par l'agence en 2020 et 2107 retombées presse.

**3** numéros

du magazine « Sauvons l'eau ».

**5 500** abonnés

au compte twitter @SauvonsLeau

# LES MOYENS

Rivière La Gervanne  
dans le Parc Naturel Régional du Vercors

## METTRE EN ŒUVRE LES MOYENS NÉCESSAIRES pour enjamber la pandémie

Dès le début du premier confinement, la direction a mis en œuvre les moyens permettant de poursuivre l'activité de l'établissement à distance, mais aussi de préserver le lien entre les agents dans un contexte jusque-là inédit.

En deux semaines, plus des deux-tiers des agents ont pu disposer, par ordre de priorité, d'une connexion VPN et d'un ordinateur portable. Les missions administratives, financières, relatives à la gestion des aides ou des redevances ont alors été équipées en premier. Le calcul et le contrôle de la paie des 1 600 agents des 6 agences de l'eau, le paiement des prestataires, le versement des aides, mais aussi l'enregistrement des déclarations de redevances ont ainsi pu être effectués entièrement à distance. Les services logistiques se sont également fortement mobilisés. Il s'agissait de maintenir une présence dans les locaux, d'assurer une continuité administrative ou encore de coordonner les opérations de maintenance des bâtiments. Au fil des semaines, dans la perspective du déconfinement, les sites ont également été approvisionnés en gel virucide, masques, etc.

Par ailleurs, un journal interne a été spécifiquement conçu et diffusé pendant cette période afin d'éviter l'isolement des agents. Les équipes ont également veillé à maintenir le lien par des visioconférences formelles ou informelles. De manière générale, l'expérience du confinement a permis l'installation de pratiques et d'outils nouveaux et durables.

POINT DE VUE



Cheffe du service Affaires générales administratives et financières  
Délégation de Marseille

### Laurence Cattalorda

*Un changement de locaux rendu complexe par la crise sanitaire*

La délégation a emménagé dans ses nouveaux locaux début juillet 2020. C'est l'aboutissement d'une opération de trois ans. Après une première longue phase de prospection, nous avons pu acquérir un bien, sélectionner un maître d'œuvre avec l'appui des services du siège et obtenir la validation de la mission immobilière de l'État... Le chantier d'aménagement avait déjà démarré lorsque le premier confinement est intervenu. Naturellement, nous avons suspendu les travaux, puis rééchelonné tout le planning, avec des contraintes strictes liées aux procédures sanitaires. La COVID a tout décalé, mais nous avons su nous adapter et travailler en équipe. De plus, nous avons pu employer deux entreprises locales : c'est une fierté. Du fait de la pandémie, nos locaux n'ont pas encore été occupés à 100%, mais on s'y sent bien !

(NB : inchangé par rapport à 2019)

## Chiffres

Plafond d'ETPT\* : **323,41**  
*en diminution de 8,4 ETPT par rapport à 2019.*

Taux d'atteinte du plafond d'ETPT : **99,9 %**  
*(NB : inchangé par rapport à 2019).*

Budget formation :  
*(comptes exécutés au 31/12/2020).*  
**173 951 €**

Chiffres ISO 14001  
*(évolution par rapport à 2019)*

Émissions de CO<sub>2</sub> : **-48 %**  
*(baisse due à la diminution du nombre de kilomètres parcourus pour cause de crise sanitaire).*

Consommation de papier : **-26 %**  
*Imprimantes et service reprographie cumulés.  
(consommation en baisse de 33% sur les mopieurs pour cause de crise sanitaire, mais une année plutôt chargée en matière de reprographie du fait du SDAGE notamment).*

Énergie : **-18 %**  
*Baisse liée à la crise sanitaire (moindre consommation au bureau) mais aussi à une surconsommation en 2019.*

\* ETPT : Équivalent Temps Plein Travaillé

## Qualité: maintien de la triple certification

L'année 2020 a été caractérisée par le maintien des 2 certificats de management du système par la qualité (ISO 9001:2015) et de la démarche environnementale (ISO14001: 2015) ainsi que l'extension de l'accréditation COFRAC ISO 17025: 2017 du laboratoire de mesures, dont la portée a été étendue à l'échantillonnage d'eaux résiduaires et à la mesure de la température des eaux douces, salines et saumâtres

POINT DE VUE



Cheffe du service Redevances et primes  
Délégation de Lyon

**Alice Hunault**  
*L'entraide et la solidarité pour faire face à la situation*

Le premier confinement est tombé au beau milieu d'une période clé pour la déclaration des redevances et des primes, période pendant laquelle nous sommes extrêmement sollicités. La première difficulté a été que nous n'étions pas équipés pour télétravailler. Même si la DSI s'est mobilisée pour nous apporter des solutions, il nous a fallu nous adapter rapidement pour apporter des réponses à nos interlocuteurs, et recentrer nos activités pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par la direction, au sein d'un service dont tous les agents avaient leurs enfants à la maison. Ce confinement s'est donc déroulé dans des conditions particulièrement dures et tendues... mais il a également provoqué un élan assez inédit d'entraide de la part d'autres services, qui ont proposé leur aide pour nous alléger la tâche. Ce geste, très apprécié, nous a permis de traverser la crise un peu plus facilement.

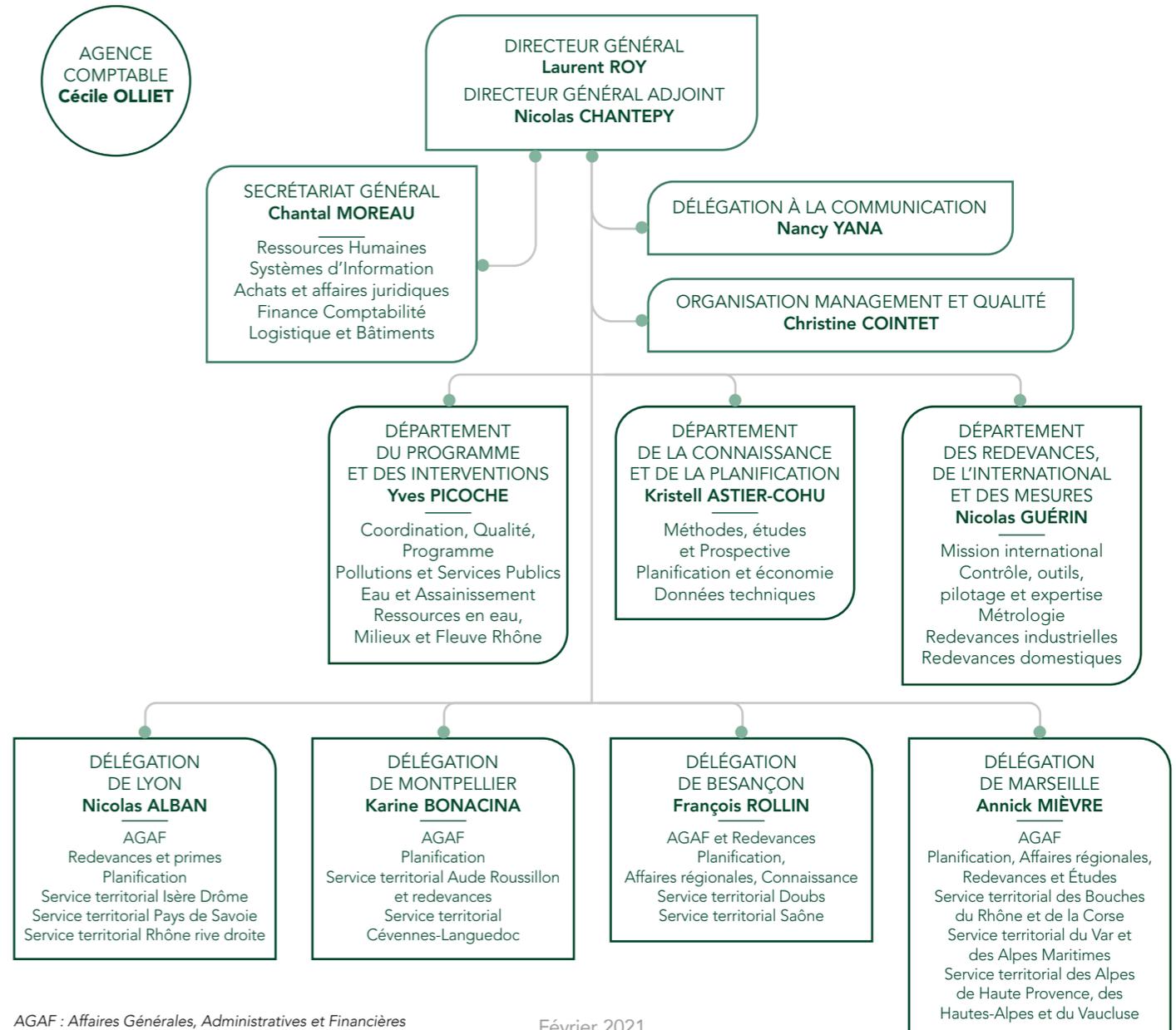
## RÉALISATION DU BUDGET

(en euros)

	Autorisation d'engagements (AE)		Crédits de paiement (CP)		Recettes	
	Exécution 2020	Taux d'exécution 2020	Exécution 2020	Taux d'exécution	Exécution 2020	Taux d'exécution
Interventions (hors contributions)	430 372 405	99 %	389 363 497	81 %	Redevances 520 900 677,86	100 %
Investissement	1 679 141	100 %	3 046 086,06	94 %	Autres recettes 2 890 141	158 %
Fonctionnement	6 850 427	58 %	7 614 766,67	69 %		
Personnel	26 017 442	99 %	26 017 442	99 %		
Contributions	85 993 806	100 %	85 993 806	100 %		
<b>TOTAL</b>	<b>550 913 221</b>	<b>97 %</b>	<b>512 035 598</b>	<b>84 %</b>	<b>523 790 818</b>	<b>100 %</b>

## ORGANIGRAMME DES DIRECTIONS ET SERVICES

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



AGAF : Affaires Générales, Administratives et Financières

Février 2021

# L'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques**: construction de station d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé : **sauver l'eau!**

## Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07  
Tél. 04 72 71 26 00

### Délégation de LYON

14 rue Jonas Salk 69363 LYON Cedex 07  
Tél. 04 72 76 19 00

### Délégation de BESANÇON

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON  
Tél. 04 26 22 31 00

### Délégation de MARSEILLE

Immeuble CMCI - 2 rue Henri Barbusse CS90464  
13207 MARSEILLE Cedex 01  
Tél. 04 26 22 30 00

### Délégation de MONTPELLIER

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien - CS59549  
34961 MONTPELLIER Cedex 2  
Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)  
et [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)

 @SauvonsLeau

